

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LEBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

*Ce numéro comporte deux séances. La quatre-vingt-huitième séance est encartée entre les pages 6794 et 6795*

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(87<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 26 novembre 1986**

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENTIE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation d'un parlement étranger** (p. 6781).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 6781).

PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :  
GRÈVE DANS LES UNIVERSITÉS (p. 6781)

MM. Pascal Arrighi, Alain Devaquet, ministre délégué  
auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la  
recherche et de l'enseignement supérieur.

PROJET DE LOI  
SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 6782)

MM. le président, Jean-Claude Cassaing, Alain Devaquet,  
ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale,  
chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

ROLE DU PARQUET (p. 6783)

MM. Roland Dumas, André Rossinot, ministre chargé des  
relations avec le Parlement.

PRIVATISATION DE SAINT-GOBAIN (p. 6784)

MM. Christian Goux, Edouard Ballardur, ministre d'Etat,  
ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

POLITIQUE AGRICOLE (p. 6786)

MM. Noël Ravassard, le président.

TARIFICATION DES CHÈQUES (p. 6786)

MM. Raymond Douyère, Edouard Ballardur, ministre  
d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

PROGRAMME DE CRÉATION  
DE MAISONS DE RETRAITE MÉDICALISÉES (p. 6786)

MM. Jacques Baumel, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat  
auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi,  
chargé de la sécurité sociale.

AGITATION DANS CERTAINS LYCÉES (p. 6787)

MM. Lucien Guichon, René Monory, ministre de l'éducation  
nationale ; le président.

RETRAIT DU PROJET DE LOI  
SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 6789)

MM. Jacques Roux, Alain Devaquet, ministre délégué  
auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la  
recherche et de l'enseignement supérieur.

INDEMNISATION DU CHOMAGE (p. 6790)

MM. Paul Chomat, Philippe Séguin, ministre des affaires  
sociales et de l'emploi.

QUOTAS LAITIERS (p. 6791)

Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Georges Chavanes,  
ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des  
finances et de la privatisation, chargé du commerce, de  
l'artisanat et des services.

NÉCESSITÉ DE RENÉGOCIER UN TRAITÉ EUROPÉEN  
POUR LA DÉPOLLUTION DU RHIN (p. 6792)

MM. Jean-Paul Fuchs, Alain Carignon, ministre délégué  
auprès du ministre de l'équipement, du logement, de  
l'aménagement du territoire et des transports, chargé de  
l'environnement.

LUTTE CONTRE LE S.I.D.A. (p. 6793)

Mmes Florence d'Harcourt, Michèle Barzach, ministre  
délégué auprès du ministre des affaires sociales et de  
l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

M. le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6794)

## PRÉSIDENTIE DE M. CLAUDE LABBÉ

3. **Reppel au règlement** (p. 6794).

MM. Jean-Marie Le Pen, le président.

4. **Développement des départements d'outre-mer, de  
Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.** Suite de  
la discussion d'un projet de loi de programme adopté  
par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 6794).

Discussion générale (*suite*) :

MM. Elie Hoarau,  
Maurice Louis-Joseph-Dogué,  
Elie Castor,  
Jean-Marie Daillet,  
Georges Lemoine,  
Joseph Franceschi,  
Paulin Bruné,  
Jean Lacombe.

Clôture de la discussion générale.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires  
d'outre-mer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Fait personnel** (p. 6807).

M. Roger Holeindre.

6. **Renvoi pour avis** (p. 6808).

7. **Ordre du jour** (p. 6808).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION D'UN PARLEMENT ÉTRANGER

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire de Jordanie, conduite par M. Akef al Favez, président de la Chambre des députés du Royaume Hachémite de Jordanie.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. (*Mmes, MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Front national (R.N.).

### PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : GREVES DANS LES UNIVERSITES

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi.

**M. Pascal Arrighi.** Ma question s'adresse soit à M. le ministre de l'éducation, ...

**M. Jean-Pierre Michel.** Nationale !

**M. Pascal Arrighi.** ... soit à M. le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur ; je laisse le choix au Gouvernement.

Mes chers collègues, alors que les médias ont donné complaisamment le plus large écho à des manifestations et à des réunions critiquant - c'est un euphémisme ! - ...

**M. François Loncle.** Censeur !

**M. Pascal Arrighi.** ... les ministres chargés du système éducatif, nul n'aurait compris dans le pays que, cet après-midi, la première question d'actualité n'ait pas trait aux problèmes étudiants.

Il nous appartient de faire mentir, du moins au figuré, François Mauriac quand il disait que cet hémicycle était une « maison sans fenêtres ». Oui, dès aujourd'hui, réfléchissons un moment à ce qui se passe à l'extérieur même si, à partir de demain, nous allons débattre pendant plusieurs jours de l'enseignement supérieur.

L'extraordinaire carence de l'information gouvernementale et l'extraordinaire promptitude des moyens médiatiques à diffuser ce qui n'était pas toujours exact (*Applaudissements sur*

*plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*) ont abouti à la propagation de mouvements désordonnés, spontanés mais, sans aucun doute, toujours orientés, tant il est vrai que le feu prend vite quand la confusion l'alimente.

Or les déclarations ministérielles se sont multipliées dans les dernières heures. Elles n'étaient pas toujours claires. Elles ont paru contradictoires et donné l'impression du recul.

Dans le même temps, et profitant de cette incertitude, les nostalgiques, les attardés et les demi-soldés de 1968 sont saisis de vertige. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

Les grandes manœuvres de déstabilisation, qui vont d'ailleurs lézarder la cohabitation, sont commencées, mais que les apprentis sorciers prennent garde ! Mai 68 avait abouti le mois suivant à une chambre introuvable avec une majorité absolue du parti dominant de l'époque.

**M. Marc Bécam.** C'était un beau parti !

**M. Pascal Arrighi.** Quoi qu'il en soit, grâce à une question du Front national, une occasion est donnée au Gouvernement de rattraper le retard de l'information, d'éclaircir sa pensée et d'informer la représentation nationale et, à travers elle, la jeunesse et le pays.

Aussi ma question, messieurs les ministres, est simple même si elle a un triple objet.

D'abord, pouvez-vous faire le point des grèves en cours ?

Ensuite, pouvez-vous dire aujourd'hui, et sans attendre le débat de demain, quelles sont vos intentions réelles sur les dispositions essentielles du projet de loi sur l'enseignement supérieur ?

Enfin, allez-vous demander au conseil des ministres de faire jouer l'article 49-3 de la Constitution sur le vote de ce texte ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**De nombreux députés du groupe socialistes.** Debout, debout !

**M. Jean Grimont.** Il vaut mieux applaudir avant ! Après...

**M. Alain Devaquet,** ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, plutôt que de répondre par des chiffres, qui peuvent toujours être contestés, vous me permettez de vous présenter l'analyse que je fais du mouvement étudiant.

Ce mouvement étudiant s'alimente à deux sources : une inquiétude injustifiée et une anxiété vraie.

L'inquiétude injustifiée est fondée sur tout un ensemble d'assertions fausses qui sont actuellement diffusées par des tracts distribués dans les universités. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je prendrai trois exemples.

On lit dans les tracts distribués dans les universités que les droits d'inscription s'élèveront à 4 000, 5 000, voire 8 000 francs !

**M. Hector Roland.** C'est faux !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Je garantis à tous les étudiants que ces droits d'inscription resteront modestes.

**M. Hector Roland.** C'est vrai !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** La fourchette - je l'ai toujours dit - se situe entre 400 et 800 francs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Un député du groupe socialiste.** Il faut ajouter les mutuelles et autres frais !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** On lit dans les mêmes tracts que le baccalauréat ne suffira plus à entrer dans l'université et qu'il faudra un examen supplémentaire, un concours.

Je garantis à tous les étudiants que tous les bacheliers qui souhaitent entrer à l'université entreront sans problème. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

On lit encore que les diplômes nationaux seront supprimés.

Je garantis qu'aucun diplôme national ne sera supprimé parce que ces diplômes nationaux sont le socle sur lequel repose tout l'enseignement supérieur français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce mouvement s'alimente à une deuxième source : une anxiété vraie. Cette anxiété est double.

D'abord, c'est l'anxiété de jeunes qui sont inquiets devant leur avenir professionnel et qui - je les ai vus pendant dix ans travailler avec de plus en plus de sérieux - savent que ce travail ne leur assure plus automatiquement un avenir professionnel décent.

Ensuite, c'est peut-être l'anxiété, que nous éprouvons tous confusément, devant une société qui, on le sent, change à toute vitesse sans savoir très bien où elle va.

A ce propos, vous me permettez trois remarques.

Première remarque : les lycéens expriment les premiers ce que nous ressentons tous confusément. Il faut les laisser s'exprimer. Ce mouvement doit être traité avec les plus extrêmes précautions ; il est encore modeste par le nombre, mais son instabilité en fait un détonateur très puissant.

Deuxième remarque : nombre de lycéens refusent toute étiquette politique. La récupération politique ne servirait qu'à exacerber chez eux le besoin d'expression indépendante et pourrait se retourner contre ceux qui la pratiquent. En tout état de cause, aucun parti politique ne peut avoir à lui seul le privilège de rassembler et de représenter l'ensemble de notre jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Bernard.** Provocateur !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** J'ajoute enfin que personne ne peut prédire comment ce mouvement évoluera. Il peut s'atténuer et s'arrêter. S'il s'arrête, il serait très grave d'oublier qu'il a eu lieu parce qu'il a une signification. S'il s'arrête, ce serait peut-être le signe avant-coureur qui s'adresse à chacun de nous, tous partis politiques confondus : nous sommes face à un monde qui est très difficile à comprendre. Nous ne voyons pas où nous allons. Dans ce monde, il n'y a pas de solution simple, qu'elle soit de droite ou qu'elle soit de gauche. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'ensuit que toutes les solutions devront être construites en prenant des éléments à des sources diverses et variées, puis en les rassemblant dans un ensemble cohérent, raisonnable et mesuré.

Ce que les étudiants nous disent peut-être par leurs manifestations, c'est que le manichéisme politique, c'est terminé ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste. (*Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Jean-Marie Le Pen.** Non ! C'est la deuxième fois qu'on nous supprime une question !

**M. le président.** Votre temps de parole est épuisé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

#### PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Cassaing. (*Protestations prolongées sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

A chacun son dû : dix minutes au groupe Front national, trente-cinq minutes au groupe socialiste, vingt-cinq minutes au groupe du R.P.R., dix minutes au groupe communiste et vingt-cinq minutes au groupe U.D.F. (*Claquements de pupitres sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Monsieur Cassaing, vous avez la parole. (*Claquements de pupitres continus sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Claude Cassaing.** Je ne peux pas parler !

**M. le président.** Je vous rappelle au respect du règlement, messieurs ! (*Vives protestations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Je vous prie de cesser cette manifestation intempestive.

**Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.]** Contre l'apartheid politique ! Contre l'apartheid politique !

**M. le président.** Pour le règlement, point final ! Allez-y, monsieur Cassaing !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, demain doit en principe s'ouvrir le débat parlementaire sur le nouveau projet de loi sur l'enseignement supérieur. (*Claquements de pupitres ininterrompus sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Chacun d'entre nous peut constater l'émotion qu'il suscite : grèves, protestations. Etudiants et lycéens réagissent, mais ils ne sont ni les premiers ni les seuls. Avant eux, de nombreuses instances, comme la conférence des présidents d'université, le C.N.E.S.E.R., le Conseil économique et social ont marqué d'extrêmes réserves sur certains aspects de ce projet.

« C'est une loi de trop » disent les présidents d'université. C'est une loi de trop, pense également M. Soisson, qui a déclaré qu'elle ne résout aucun des problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Université. (*« Contre l'apartheid politique ! » et claquements de pupitres ininterrompus sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il en est ainsi de la sélection dont vous avez parlé, monsieur le ministre. Si, par sélection, on entend le contrôle des connaissances, cela existe déjà. Mais ce que prévoit votre texte, c'est que les universités pourront librement déterminer chaque année les conditions d'accès aux différentes formations en tenant compte des caractéristiques de celles-ci et des aptitudes requises. (*Les députés du groupe Front national [R.N.] quittent l'hémicycle. - Ouf ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Marie Le Pen.** C'est la dernière fois, monsieur le président, que vous nous volez notre temps de parole !

**M. Jean-Pierre Revaux.** C'est un véritable scandale !

**M. Pierre Descaves.** Ce sont toujours les mêmes qui trichent !

**M. Gérard Freulet.** Oui, c'est scandaleux !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Cette mesure aura au moins deux effets inacceptables.

Le premier sera de privilégier la sélection à l'entrée par rapport aux contrôles normaux en cours d'études.

Le second sera que, quelles que soient vos intentions, monsieur le ministre, vous ne pourrez pas imposer l'inscription des laissés-pour-compte qui seront autant de bacheliers auxquels toute formation supérieure sera refusée. Que ferez-vous de ces bacheliers ?

Votre texte prévoit aussi l'augmentation des droits d'inscription.

Vous dites qu'ils ne dépasseront pas une fourchette allant de un à deux. Notre rapporteur dit de un à trois. Mais vous avez nommé dans votre cabinet, vous avez comme directeur général des services quelqu'un qui, dans un livre paru en 1986, s'élevait contre la gratuité de l'enseignement supérieur et proposait comme norme régulière un montant des droits d'inscription de 5 000 francs. N'est-ce pas une augmen-

tation massive ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. où de nombreux députés brandissent des tracts.*)

**M. Robert-André Vivien.** Menteur !

**M. le président.** Mes chers collègues, ne suivez pas le mauvais exemple !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Il y a dans votre texte, monsieur le ministre, l'éclatement des universités dénoncé par M. René Rémond et les présidents d'université.

**M. Robert-André Vivien.** M. Cassaing est un menteur !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Il y a la dégradation de la recherche que dénoncent des prix Nobel et des académiciens. Cette politique va au rebours de ce qui est nécessaire, de ce que M. Monory, ici présent, prétend vouloir, de ce que font tous les grands pays comparables, c'est-à-dire augmenter le nombre des étudiants et mieux les former.

Vous avez vous-même reconnu, monsieur le ministre, avoir reçu des leçons de certaines organisations. Ecoutez donc aussi celles des universitaires, des parents d'élèves, des chercheurs. La concertation doit précéder la préparation d'un texte de loi et non pas lui succéder. Prenez-en le temps, et ayez-en le courage. Commencez donc par retirer ce projet dont personne ne veut. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ouvrez sérieusement la concertation. C'est l'intérêt de la communauté universitaire et celui du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** Menteur !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

**M. Robert-André Vivien.** Il va répondre à un menteur !

**M. Alain Devequet,** ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Vous avez mentionné dans votre conclusion, monsieur le député, la concertation qui, selon vous, n'aurait pas été menée de manière sérieuse. Elle le fut. Pendant trois mois, avec tous mes collaborateurs, j'ai reçu collectivement les représentants des organisations syndicales, certains plusieurs fois, et individuellement beaucoup d'universitaires.

**M. Gérard Collomb.** Il faut les écouter !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Peut-être certains de mes interlocuteurs auraient-ils souhaité que je les reçoive davantage. Le temps, malheureusement, m'était compté.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Quel aveu !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** J'ajoute que ce dialogue s'est poursuivi aux mois d'août, septembre et octobre et que le fait que le projet de loi vienne en discussion devant le Parlement ne ferme pas automatiquement ma porte.

Pour revenir sur certains points que vous avez mentionnés, monsieur Cassaing, je dirai trois choses qui complètent la réponse que j'ai faite à M. Arrighi.

En ce qui concerne les droits d'inscription, un montant de 400 à 800 francs résulte d'une constatation fondamentale : tant qu'il n'y aura pas, dans notre pays, un système de bourses ou d'exonérations suffisamment vaste et solide pour garantir que tout étudiant, quel que soit son milieu d'origine, ...

**M. Jean Le Garrec.** Commencez par là !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** ... puisse continuer ses études, il est exclu ou bien d'augmenter les droits d'inscription ou bien de permettre aux universités de les fixer librement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestation sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Ecoutez la réponse qui n'a rien d'injurieux. Ne suivez pas non plus le mauvais exemple. Vous avez vu ce qu'il ne fallait pas faire ! Alors, ne le faites pas.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** En ce qui concerne l'entrée à l'université, j'ai garanti à plusieurs reprises qu'il n'y aurait aucun barrage, et ce pour deux raisons.

**M. Gérard Collomb.** Allons ! Allons !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** D'abord, c'est un droit individuel de chaque étudiant de pouvoir, en fonction de ses capacités, s'élever aussi haut qu'il lui est possible dans le système d'éducation, et en particulier dans l'enseignement supérieur.

Ensuite, c'est de toute évidence un besoin essentiel pour l'économie de notre nation qu'un maximum d'étudiants puissent suivre les cours de l'enseignement supérieur.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Alors ?

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Sur le troisième point, monsieur Cassaing, je garantis à nouveau que les diplômes nationaux seront maintenus.

**M. Gérard Collomb.** Retirez le texte, ce sera clair !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Mais j'ajoute qu'il me semble tout à fait sage, voire lucide, de permettre aux universités qui le souhaitent de créer des diplômes spécifiques...

**M. Jean Le Garrec.** Retirez le texte !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** ...mieux ancrés dans le tissu socio-économique qu'elles doivent aider à développer.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Retirez le texte !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Monsieur Cassaing, vous voyez que sur ces trois points au moins notre argumentation et notre réflexion sont complètes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Retirez le texte !

#### ROLE DU PARQUET

**M. le président.** La parole est à M. Roland Dumas.

**M. Robert-André Vivien.** Il va encore mentir, celui-là !

**M. Roland Dumas.** Monsieur le président, mes chers collègues, j'escomptais recevoir une réponse de M. le garde des sceaux, bien que ma question concernât éventuellement d'autres ministres. En effet, il est le seul, en vertu de la circulaire du 27 novembre 1959, à ne pas devoir se prévaloir du secret de l'instruction. En effet cette circulaire autorise le parquet, le procureur de la République, qui dépend de lui, à informer, le cas échéant, la presse et l'opinion publique.

**M. Hector Rolland.** Ça va venir !

**M. Roland Dumas.** Lors de sa première comparution, M. Yves Chalié (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) a remis au juge Michau le vrai passeport portant le faux nom de M. Yves Navarro, avec lequel M. Chalié s'était soustrait aux recherches de la police et de la justice françaises.

Ce document, monsieur le président, mesdames et messieurs, provient du lot des passeports qui sont remis en blanc, pour les besoins du service, à la direction de la surveillance du territoire, la D.S.T., selon une procédure ancienne. Pour des raisons de sécurité évidentes, cette mise à disposition de la D.S.T. s'accompagne de précautions destinées à s'assurer de la bonne utilisation de ces passeports : ...

**M. André Fenton.** Il fallait faire poser la question par M. Nucci !

**M. Roland Dumas.** ... bordereaux de transmission, compatibilité exacte des documents, récépissé signé du fonctionnaire responsable à défaut de la personne utilisatrice.

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Nucci ! Nucci !

**M. Roland Dumas.** Je ne vois pas ce qui peut vous choquer puisque je relate les procédures administratives habituelles. Sont consignés par écrit de la même façon le motif de

la demande du document, la date de sa confection et la date de la restitution une fois la mission accomplie. Personne, pas même celui qui s'exprime, ne trouve à redire à cela. Bien au contraire...

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Où est Nucci ?

**M. Roland Dumas.** ... toutes ces dispositions arrêtées de longue date sont prises pour éviter toute utilisation frauduleuse de ces vrais passeports et si celle-ci venait à se produire les précautions prises permettraient d'apporter la preuve d'une utilisation non conforme aux besoins du service.

Dans le cas qui nous préoccupe et qui préoccupe l'opinion et la presse...

**M. Michel Hennoun.** Vous avez raison d'être préoccupé !

**M. Roland Dumas.** ... Les choses ont suivi un cours fort différent (le celui que je viens de décrire).

Il apparaît que la remise du passeport à M. Chalier, alias Navarro...

**M. Bernard Dèbré.** Alias Nucci !

**M. Roland Dumas.** ... ne s'est pas faite selon les procédures administratives normales. Cette remise n'a pu être opérée que sur ordre de l'autorité politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voici ma question ! (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

A quel niveau du cabinet politique du ou des ministres concernés l'ordre a-t-il été donné d'utiliser un des passeports en stock à la D.S.T. à des fins autres que la mission de service ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**De nombreux députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Nucci ! Nucci ! L'argent ! L'argent !

**M. Roland Dumas.** Lequel de ces ministres est concerné ?

Seconde question : par qui ce vrai faux passeport a-t-il été remis d'abord à l'intermédiaire, M. le contrôleur général Delebois, actuellement et sur sa demande en congé spécial, puis à l'intéressé, Yves Chalier alias Navarro ?

**Un député du groupe du R.P.R.** Il travaillait pour qui, Chalier ?

**M. Roland Dumas.** Est-il exact que ce passeport a été remis à l'inculpé en fuite et sous le coup d'un mandat d'arrêt international après le 9 juillet 1986 ?

Monsieur le président, mesdames et messieurs, cette ténébreuse affaire intrigue la presse et l'opinion publique. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Et l'opinion publique formulerait sa question plus simplement encore : un ministre en exercice a-t-il, oui ou non, fourni à M. Chalier, alias Navarro, les moyens de sa fuite et de sa disparition ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un membre du Gouvernement a-t-il ainsi, par son assistance insolite, permis à cette personne de se soustraire à la police qui le recherchait et à la justice de notre pays qui le réclamait ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult.** Voleurs !

**De nombreux députés du groupe du R.P.R.** Remboursez ! Remboursez !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser M. le garde des sceaux qui est tenu de participer au Sénat à la discussion des budgets des ordres de la Légion d'honneur et de la Libération...

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le ministre, ils ne savent pas ce que c'est que l'honneur, ces gens-là.

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... débat qui a traditionnellement lieu le mercredi après-midi, à quinze heures, en présence de MM. les grands chanceliers.

Mais je voudrais vous dire, monsieur Roland Dumas, que la loi n'a pas donné pouvoir au parquet de publier des communiqués sur des affaires en cours d'instruction.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Si ! Si !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Seule la pratique et une circulaire l'ont admis dans des cas exceptionnels, par exemple pour répondre à des contrevérités manifestes.

Dans l'affaire évoquée, on pourrait reprocher au parquet, et donc au Gouvernement, de publier des communiqués qui n'auraient pour effet que d'amplifier l'importance donnée à un dossier qui concerne exclusivement l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Yvette Roudy.** Répondez à la question !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Et je m'étonne d'ailleurs que vous posiez cette question car, en fait, on pourrait dire, monsieur Dumas : « Bas les masques ». En effet, s'il y a une véritable affaire, c'est celle du Carrefour du développement (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*), qui concerne des détournements d'argent public.

Je sais bien qu'un ministre de l'intérieur a dit : plus la ficelle est grosse, plus ça passe. Je peux vous dire que ça ne passera pas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Remboursez ! Remboursez !

#### PRIVATISATION DE SAINT-GOBAIN

**M. le président.** La parole est à M. Christian Goux.

**M. Christian Goux.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Balladur, ministre de l'économie et des finances, mais je tiens à dire que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement n'a pas répondu et que cette affaire est à suivre ! (*Rires et vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Encore ! Encore !

**M. le président.** Allons ! Allons ! Ecoutez M. Goux !

**M. Christian Goux.** Monsieur le ministre des finances, un hebdomadaire du mercredi titre : « Balladur a joué en bourse et fait baisser le prix de Saint-Gobain. »

Est-il vrai, monsieur le ministre, que la Caisse des dépôts a, à votre demande, vendu, au mois d'octobre, des centaines de milliers de certificats d'investissement de Saint-Gobain, afin de ramener les cours de ceux-ci...

**M. Charles Ehrmann.** A dix francs !

**M. Christian Goux.** ... de 363 francs à 307 francs ?

Est-il également vrai, monsieur le ministre, que du 27 au 30 octobre...

**M. Hector Rolland.** C'est faux !

**M. Christian Goux.** ... la même Caisse des dépôts a, alors que le cours se redressait, vendu plusieurs centaines de milliers de titres pour ramener ce cours aux alentours de 310 francs, soit bien en dessous de la valeur avancée par des organismes financiers indépendants pour qui l'action Saint-Gobain valait entre 360 et 380 francs ? Pourquoi, monsieur le ministre, une fois ce cours atteint, avez-vous suspendu la cotation des titres de Saint-Gobain ?

**M. Jacques Mahéas.** C'est scandaleux !

**M. Christian Goux.** Est-il vrai, comme l'affirme M. Alain Griotteray, membre de votre majorité, que la commission de la privatisation est dans un état de dépendance vis-à-vis de la direction du Trésor ?

Autant de questions, monsieur le ministre, qui pourraient laisser croire que vous avez volontairement manipulé les cours de Saint-Gobain...

**M. Charles Ehrmann.** C'est dégueulasse de dire cela !

**M. Jacques Baumel.** Scandaleux !

**M. Christian Goux.** ... pour être sûr de réaliser une opération financière destinée à satisfaire les cadeaux électoraux de votre budget pour 1987 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le ministre, pouvez-vous apporter la preuve que les allégations de cet hebdomadaire sont fausses, que ni la Caisse des dépôts ni aucun autre investisseur institutionnel ne sont intervenus pour faire baisser artificiellement les cours des titres Saint-Gobain ?

**M. Jacques Baumel.** On n'accuse pas sans preuves !

**M. Christian Goux.** Cette preuve, monsieur le ministre, pourrait être apportée si vous demandiez à la commission des opérations de bourse, organisme indépendant, de faire toute la lumière sur l'évolution des cours de Saint-Gobain.

A toutes ces questions, vous devez apporter des réponses claires et précises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la privatisation de Saint-Gobain constitue la première opération de notre programme.

**M. Henri Emmanuelli.** La deuxième ! Il y a déjà eu Elf !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Elle a débuté avant-hier, 24 novembre, au terme d'un processus de séparation de trois mois, et l'offre publique de vente s'achèvera le samedi 6 décembre.

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis satisfait, monsieur Goux...

**M. Gérard Collomb.** De la manipulation ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... des conditions dans lesquelles cette opération a été préparée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, aucune opération financière réalisée à ce jour, que ce soit par des investisseurs privés ou par l'Etat, n'avait fait l'objet d'une préparation aussi approfondie, attentive et scrupuleuse.

**M. Gérard Collomb.** Pour faire baisser les cours !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je vous rappelle en particulier que j'ai souhaité la réalisation d'une mission d'audit très complète...

**M. Henri Emmanuelli.** Et la C.O.B. ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... dont les conclusions sont d'ailleurs publiées dans la notice de la commission des opérations de bourse.

Par ailleurs, le Gouvernement a sollicité l'avis et les conseils des professionnels en demandant à une banque une mission d'évaluation et de conseil sur les procédures de mise sur le marché.

**M. Henri Emmanuelli.** Payée à la commission !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Enfin et surtout, deux institutions indépendantes du Gouvernement ont eu une tâche essentielle dans la conduite de cette opération. Il s'agit tout d'abord de la C.O.B., qui a exercé la plénitude de son contrôle sur la qualité de l'information fournie aux actionnaires et à laquelle j'ai d'ailleurs tout naturellement transmis les conclusions des travaux d'audit que j'avais demandés. Il s'agit ensuite de la commission de la privatisation, organisme indépendant du ministère des finances (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), créé par la loi du 6 août dernier.

J'ai saisi la commission du dossier de la compagnie Saint-Gobain il y a maintenant six semaines avec l'ensemble des travaux ou études réalisés par les conseils du Gouvernement.

Sur la base de ses travaux, d'une ampleur et d'une qualité exceptionnelle, la commission a, conformément à la loi, fixé la valeur patrimoniale de la compagnie de Saint-Gobain à 12 milliards de francs.

**M. Henri Emmanuelli.** Sacrée plus-value !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Elle m'a également donné, conformément à la loi, son avis sur les procédures de mise sur le marché et sur les prix et modalités que j'ai arrêtés en indiquant qu'ils étaient conformes à l'intégralité de ces décisions et de ces avis.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'y viens.

Vous voyez donc, mesdames, messieurs, que l'opération de Saint-Gobain bénéficie de tous les éléments d'information des actionnaires que l'on pouvait souhaiter.

M. Goux faisait allusion tout à l'heure à une prétendue baisse organisée du cours...

**M. Michel Delebarre.** Allusion est faible !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... du certificat d'investissement avant la suspension de sa cotation.

Je rappellerai tout d'abord que j'ai été amené à suspendre la cotation des certificats d'investissement, compte tenu de la décision que j'avais prise par ailleurs d'offrir la possibilité à tout détenteur de certificat de l'échanger contre une action ordinaire dès le début de l'offre publique de vente.

Je voudrais simplement indiquer que M. Goux ne fait que redécouvrir, pour les certificats d'investissement de Saint-Gobain, une notion d'analyse financière bien connue qui est celle de la volatilité des titres. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, si l'on exclut les quinze premiers jours de l'émission des certificats d'investissement de Saint-Gobain, on observe que, du 15 juillet au 1<sup>er</sup> septembre, l'indice des valeurs boursières a progressé de 12 p. 100 et le cours des certificats d'investissement de Saint-Gobain de 25 p. 100, soit deux fois plus vite, puisque, du 1<sup>er</sup> septembre au 3 novembre, l'indice des valeurs boursières a baissé de 7,2 p. 100 et le certificat d'investissement de Saint-Gobain de 15,4 p. 100, soit à nouveau deux fois plus vite.

**M. Jacques Mahées.** Qui a provoqué cela ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** On constate tout simplement que le certificat d'investissement de Saint-Gobain a eu depuis son émission un comportement assez fluctuant. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Il n'y a donc aucun mystère sur l'évolution de la cotation de ces titres.

**M. Joseph Menge.** Et les interventions de la Caisse des dépôts ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Comme vous le savez, mesdames, messieurs, le prix que j'ai arrêté pour l'introduction des titres de Saint-Gobain est de 310 francs, avec la possibilité pour tout détenteur de certificats d'investissement de les échanger contre des actions moyennant un paiement de dix francs par titre.

Ces données font ressortir une valorisation de l'entreprise légèrement supérieure à 13,5 milliards de francs. Cette opération constitue donc à la fois une bonne valorisation des intérêts patrimoniaux de l'Etat et, je l'espère, la fixation d'un prix bien accepté par le marché.

Permettez-moi de vous signaler que l'accueil réservé sur le marché à cette opération est d'ores et déjà positif et qu'il est déjà acquis que les réactions d'un nombre important de Français sont tout à fait positives.

**Un député du groupe socialiste.** Et d'étrangers aussi !

**M. Jacques Mahées.** Vous bradez !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Quant aux allégations que vous reprenez - car je suppose, monsieur Goux, que vous ne les faites pas vôtres - sur l'intervention de la Caisse des dépôts sur ordre du ministre des finances, je les démens absolument. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

## POLITIQUE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Noël Ravassard.

**M. Noël Ravassard.** Monsieur le président, ma question s'adressait à M. le ministre de l'agriculture. On m'a fait savoir qu'il ne serait pas présent aujourd'hui. Comme ma question s'adressait personnellement à lui, je préfère lui donner rendez-vous la semaine prochaine. Je contribuerai ainsi, monsieur le président, au respect de l'horaire.

**M. le président.** Vous allez surtout permettre à M. Douyère - qui, sans cela, n'en aurait pas eu le temps - de poser sa question. *(Sourires.)*

## TARIFICATION DES CHÈQUES

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Douyère.

**M. Raymond Douyère.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, dix-huit associations de consommateurs vont saisir le conseil de la consommation d'entente illicite des banques concernant la tarification bancaire.

Nous sommes quelque peu étonnés de voir l'ensemble du secteur bancaire, de façon concomitante, prôner et vouloir mettre en application au 1<sup>er</sup> janvier 1987 une tarification des chèques.

**M. Charles Ehrmann.** Les banques sont nationalisées !

**M. Raymond Douyère.** Je vais y venir.

Le bénéfice qu'elles ont réalisé en 1985 et qui s'établissait, d'après la commission bancaire, à environ 9 milliards de francs, se verrait, grâce au produit de cette tarification, pratiquement doublé. Devons-nous voir là, monsieur le ministre, une manœuvre visant à augmenter le bénéfice des banques avant une éventuelle privatisation...

**M. Henri Emmanuelli.** Sur le dos des Français !

**M. Raymond Douyère.** ... et cela, bien entendu, sur le dos des ménages ?

Le conseil des usagers avait demandé, au cas où serait instituée une tarification des chèques, qu'il y ait une contrepartie pour les usagers, soit par la rémunération des comptes courants, soit par une baisse du coût du crédit à la consommation, soit encore par la suppression de la pratique dite des « délais de valeurs », pratique spécifique aux banques françaises et qui permet, pendant le délai qui court entre le dépôt d'un chèque et le moment où le compte est crédité, aux banques de faire fructifier l'argent déposé. Or il semble qu'aucune de ces dispositions n'ait été retenue.

Monsieur le ministre, si la tarification envisagée doit toucher l'ensemble des ménages, elle constituera une augmentation des prélèvements obligatoires. Or vous vous étiez engagé - il est vrai que, depuis, vous êtes devenu beaucoup plus discret à ce sujet - à ce qu'il y ait une baisse des prélèvements obligatoires pour 1987. Je constate qu'ils risquent au contraire d'augmenter de 0,2 à 0,4 p. 100.

**M. Arthur Dahaine.** C'est faux !

**M. Raymond Douyère.** Pouvez-vous nous dire sur ce premier point - je me contenterai d'une réponse par oui ou par non - si vous êtes pour la tarification des chèques bancaires ? Les Français jugeront.

Deuxièmement, êtes-vous prêt à prendre l'engagement de peser de toute votre influence pour que des compensations soient données aux usagers s'il y a tarification des chèques bancaires ? D'après ce que j'ai entendu sur un média aujourd'hui, ce ne serait pas votre problème. Il me semble au contraire qu'à partir du moment où il y a augmentation des prélèvements obligatoires, le ministre de l'économie et des finances est pleinement compétent pour agir auprès des banques. Le ferez-vous, oui ou non ? Là aussi, les Français jugeront ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je me hâte de rassurer M. Douyère : pas plus qu'il n'y avait tout à l'heure d'ordre du ministre des finances pour manipuler les cours de Saint-Gobain, il n'y a eu cette fois de directive afin d'augmenter les bénéfices des banques avant la privatisation. Cela va de soi.

**M. Raymond Douyère.** Je l'espère !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Si vous l'espérez, vous ne devriez pas en parler ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Je rappelle que les banques, qui sont d'ailleurs quasiment toutes nationalisées, sont libres, comme toute entreprise, de facturer les services qu'elles rendent à leur clientèle.

**M. Arthur Dahaine.** Ils ne connaissent pas la liberté, ces messieurs !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je suis cependant étonné de la façon dont les discussions, d'après le rapport qui m'a été fait, se sont déroulées au sein du comité des usagers.

Je trouve excellente la proposition des associations de consommateurs d'organiser avec les banques une grande campagne d'information sur le bon usage des moyens de paiement. J'ai invité les banques, et je les invite à nouveau, à faire connaître rapidement les contreparties qu'elles envisagent d'accorder à leurs clients au moment où se mettra en place la facturation, ces contreparties pouvant par exemple consister en une baisse du taux de certains crédits, ce qui ne manquera pas de rassurer M. Douyère sur les prélèvements obligatoires. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**MM. Henri Emmanuelli, Pierre Bourguignon et Jean Lacombe.** Non !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

PROGRAMME DE CREATION  
DE MAISONS DE RETRAITE MEDICALISEES

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Baumel.

**M. Jacques Baumel.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales mais, à travers elle, ce sont des dizaines de milliers de familles qui s'adressent au Gouvernement.

L'amélioration des conditions de vie des Français, les progrès de la médecine et de la diététique ont permis d'améliorer l'espérance de vie, ce qui retarde d'autant le décès de nombreux anciens.

**M. François Loncle.** Et les nouveaux ?

**M. Jacques Baumel.** Il en résulte une modification importante de l'équilibre des générations.

Pour le seul département des Hauts-de-Seine, que je connais bien, le nombre des personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans a augmenté de 96 p. 100 entre 1972 et 1982. Et, peut-être l'apprendrai-je à certains, l'espérance de vie croît de trois mois chaque année.

L'effort entrepris depuis fort longtemps en faveur du troisième âge doit être prolongé aujourd'hui par une action soutenue en faveur des personnes à mobilité restreinte dépendantes, non autonomes, pour lesquelles, malheureusement, les capacités d'hébergement ne sont pas suffisantes.

Ces capacités demeurent dramatiquement faibles. J'ai sous les yeux les chiffres, objectifs, de l'observatoire de santé de la région Ile-de-France : il manque, dans la région parisienne, 5 700 places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, et 5 000 invalides sont hébergés dans des hôpitaux - ce qui est une très mauvaise politique sur le plan de la gestion hospitalière et pour ce qui concerne les prix de journée - ou dans des hospices ne disposant pas de sections de cure médicale.

Non seulement cette situation est préoccupante aujourd'hui mais, et je m'adresserai ici à l'ensemble de la représentation nationale, car nous sommes tous concernés, l'évolution prévisible au cours des prochaines années est particulièrement dramatique.

Sans doute me répondra-t-on que l'on va s'efforcer de développer les soins à domicile. C'est certainement une politique intéressante, mais elle est totalement insuffisante, car de nombreuses personnes âgées ne peuvent pas rester seules chez elles. Or nous connaissons tous, dans nos communes et dans nos départements, un grand nombre de familles qui sont obligées, soit d'envoyer leurs parents ou leurs grands-

parents dans des établissements très éloignés de leur domicile, soit d'accepter qu'un de leurs membres cesse ses activités professionnelles pour s'occuper d'eux.

C'est donc une question extrêmement importante que je pose au Gouvernement. Non seulement les retards sont considérables, mais ils vont s'aggraver. Je dispose à ce sujet de chiffres impartiaux : il faudrait, en 1990, 31 000 places rien que dans la région Ile-de-France ; or les programmes ne prévoient que quelques milliers de places.

Je devine, monsieur le ministre, votre réponse, mais je vous demande d'insister auprès de vos collègues pour qu'un véritable programme de construction de maisons de cures médicales, de transformation d'hospices ou de maisons de retraite en maisons médicalisées permette enfin de répondre à l'attente de milliers de familles. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Vous avez raison de souligner, monsieur le député, que la situation des personnes âgées dépendantes est devenue dans notre pays un véritable problème de société. Elle constitue aujourd'hui une préoccupation majeure de M. le Premier ministre, de M. Philippe Séguin et de moi-même. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, ainsi que des collectivités locales qui partagent avec l'Etat la responsabilité de l'action en ce domaine.

Il faut se réjouir de l'allongement régulier de l'espérance de vie des Français. Mais l'état de santé des personnes les plus âgées, conjugué souvent avec une situation d'isolement, met la communauté nationale tout entière en devoir de leur apporter l'aide dont elles ont besoin, en particulier à travers l'aide ménagère, les soins à domicile et la mise à disposition de capacités d'accueil, en maisons de retraite ou autres, réellement adaptées.

**M. Freddy Dechaux-Beaume.** Qu'avez-vous prévu dans votre budget ?

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Comme vous le soulignez, d'importants efforts ont été réalisés dans le passé. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste)*, mais les dispositifs mis en place, constitués d'apports successifs, présentent aujourd'hui des incohérences et des insuffisances évidentes.

En outre, l'évolution démographique en cours s'accroît dans les prochaines années. La population des personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans augmentera de 57 p. 100 au cours de la présente décennie.

Cette perspective incite à une réflexion et à une action prospective d'ensemble. C'est pour cela que j'ai décidé dans un premier temps la création d'une commission nationale d'études sur les personnes âgées dépendantes, dont la présidence sera confiée à M. Théo Braun, personnalité qui a acquis, dans le domaine social, une expérience à la mesure des problèmes en cause.

Les travaux de la commission donneront lieu à la plus large concertation. Un rapport sera remis d'ici six mois, et c'est au vu de ses conclusions que nous prendrons les mesures, que j'espère innovantes, qui s'imposeront pour l'avenir.

Mais, d'ores et déjà, monsieur le député, nous avons, conjointement, avec M. Philippe Séguin et avec Mme Michèle Barzach, donné des instructions aux services de l'Etat pour que les créations nécessaires de services de soins à domicile et de capacités d'accueil adaptées soient privilégiées en 1987 dans le cadre des opérations de redéploiement. Le redéploiement dans le secteur sanitaire et social consiste précisément, pour les personnes âgées dépendantes, à reporter les moyens de la sécurité sociale affectés aux lits hospitaliers lorsqu'ils sont occupés de manière inappropriée à la création de structures adaptées, telles que les sections de longs séjours et les sections de cures médicales.

J'invite également les conseils généraux à suivre de près ces opérations, afin que la volonté locale se manifeste pour aider à surmonter les inerties qui se font parfois jour dans les hôpitaux eux-mêmes - et vous, qui êtes souvent des élus locaux, vous le savez très bien.

En ce qui concerne plus particulièrement les services de soins à domicile, je vous indique qu'en 1986 et pour les huit derniers mois, 1 500 places supplémentaires ont pu être créées.

Par ailleurs, pour favoriser le maintien à domicile, l'Assemblée nationale vient d'adopter un amendement de M. Pinte prévoyant des déductions fiscales en faveur des personnes âgées qui emploient des aides à domicile.

Pour ce qui est des investissements nécessaires pour créer des places d'hébergement, je vous rappelle que dans le budget de l'Etat pour 1987, les crédits relatifs à la transformation des hospices sont en augmentation de 39 p. 100, pour atteindre 340 millions de francs.

Pour répondre très directement à l'une de vos préoccupations, je vous précise que les prêts locatifs aidés, les P.L.A., sont depuis cette année étendus à la création de maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes à hauteur de 60 p. 100 de leur financement.

Par ailleurs, je précise que la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, en dépit des difficultés que vous connaissez et que certains ont délibérément aggravées, a augmenté ses crédits de 15 p. 100 pour les porter à 280 millions de francs, ce qui lui permet d'accorder des prêts sans intérêt.

Ces mesures, certes, ne permettent pas dans l'immédiat à la Caisse vieillesse de répondre à toutes les demandes. Mais elles apportent la preuve concrète de la volonté partagée de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes. Je rappelle toutefois que, dans le cadre de la décentralisation, l'hébergement et le cadre de vie des personnes âgées dépendantes, comme des autres, relèvent désormais pour l'essentiel de la compétence des départements.

Aussi suis-je convaincu que si chacun prend sa part à l'effort nécessaire, y compris les familles lorsqu'elles le peuvent, - et elles le peuvent parfois -, la France saura réserver une place digne à ses aînés le plus en difficulté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

#### AGITATION DANS CERTAINS LYCEES

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Guichon.

**M. Lucien Guichon.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, depuis la manifestation organisée par la F.E.N. et les partis de gauche dimanche dernier à Paris, les citoyens subissent un véritable matraquage médiatique. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste)*. - *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* tendant à faire croire que novembre 1986 est une réédition de mai 1968.

Il est vrai que l'agitation étudiante s'est propagée dans les classes terminales de certains lycées, traduisant l'inquiétude des plus âgés des élèves de l'enseignement secondaire quant à leur avenir après le baccalauréat, et ce en rapport direct avec le projet de loi portant réforme de l'enseignement supérieur. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*.

Nous comprenons d'autant mieux l'inquiétude de nos enfants qu'ils sont placés dans un contexte économique aussi bien national qu'international qui laisse présager, pour de longues années, le maintien de nos difficultés en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle.

Or, nous voudrions rassurer aussi bien les lycéens que leurs parents, en leur rappelant que le projet de loi de M. Devaquet, adopté par le Sénat, n'établit en rien une sélection à l'entrée des universités. *(« Mais si ! Mais si ! » sur les bancs du groupe socialiste)* puisque le passage en premier cycle de l'enseignement supérieur reste ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et que les bacheliers qui auraient des difficultés lors d'une première inscription seraient directement pris en charge par le recteur et ses services. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*.

Monsieur le ministre, allons-nous baisser les bras et laisser les partis politiques de gauche utiliser à des fins politiciennes une jeunesse française qu'ils tentent de manipuler par la sous-information et la désinformation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)*

Allons-nous, monsieur le ministre, laisser notre enseignement secondaire devenir le pré carré de l'esprit de revanche et de prémanœuvres électorales. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*.

Monsieur le ministre, mes deux questions seront simples : que comptez-vous faire pour rétablir la vérité, et par là même, la sérénité ? Que comptez-vous faire pour que les

jeunes comprennent que leur avenir n'est pas fermé ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - « Retrait ! Retrait ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je vous remercie, monsieur le député, de me poser cette question relative aux lycéens.

Je voudrais tenter de globaliser ma réponse, puisque, grâce à la réunion des deux ministères, la liaison entre l'enseignement secondaire et l'université doit être en permanence présente à notre esprit.

Hier soir, j'ai adressé à tous les proviseurs de lycées une lettre qu'ils auront l'amabilité de lire à leurs élèves pour leur expliquer (« *Propagande !* » sur les bancs du groupe socialiste)...

**Un député du groupe socialiste.** Pour faire votre pub !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Certaines choses vous gênent ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette lettre a pour objet d'expliquer aux élèves ce que M. Alain Devaquet a dit tout à l'heure et elle porte sur trois points. Et puisqu'il vient d'être fait référence au manque d'information ou à l'inexactitude de l'information, il convient de rétablir la vérité.

Je voudrais rappeler ces trois points, parce que je pense que cela vaut la peine de répéter plusieurs fois la même chose, compte tenu de la difficulté qu'il y a à se faire comprendre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Drouin.** Et pour les parents d'élèves ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Les parents d'élèves, eux aussi, ont grand besoin de savoir exactement ce qui se passe, parce que ce n'est pas vous qui le leur dites. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Le premier point porte sur les droits d'inscription. Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, notamment M. Devaquet tout à l'heure - et ces affirmations figurent au *Journal officiel*, des débats du Sénat - les droits d'inscription se situeraient dans une fourchette allant de 400 à 800 francs.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Vous ne pouvez pas le garantir !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je voudrais faire une comparaison.

**M. René Drouin.** Dites-le aux parents !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Justement, il faut le faire en leur donnant quelques images. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Hugues Colonna.** Donnez des garanties !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie, écoutez M. Monory ! La garantie, c'est ce que dit M. le ministre : il engage le Gouvernement.

**M. Albert Brochard.** Messieurs les socialistes, vous êtes bornés !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Actuellement, chaque année, un étudiant dépense davantage en frais de transport pour aller à l'université, en métro, qu'en droits d'inscription. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà une image qui restitue bien les choses à leur niveau !

Le deuxième point concerne l'entrée des lycéens à l'université, c'est-à-dire cette fameuse « sélection », terme dont on a beaucoup abusé au cours de ces dernières semaines. Eh bien, il faut savoir, il faut que les lycéens qui nous écoutent sachent que dans certaines disciplines 50 p. 100 des étudiants de première année connaissent l'échec, notamment en raison d'une mauvaise orientation. Je le dis nettement, c'est un gâchis pour la nation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Le troisième point a trait aux diplômes nationaux. M. Devaquet l'a affirmé : il n'a jamais été question de les remettre en cause.

Je tiens à indiquer aux jeunes, aux lycéens que toute la passion que je mets à gérer mon ministère est tournée vers eux ! Ce sont eux qui seront les cadres de l'an 2000 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) dans une société qui aura beaucoup changé.

Je vous assure que, ces jours derniers, j'ai entendu un certain nombre de choses qui m'ont beaucoup attristé.

**M. François Loncle.** Démago !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Si j'étais à la place de certains de mes prédécesseurs, je me ferais tout petit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Yvette Roudy.** Mais non !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Pour l'année 1987 - et soyez attentifs à cela, mesdames, messieurs les députés - il y a moins de candidats aux postes d'instituteurs que de places offertes aux concours. Voilà la vérité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le président, je souhaiterais répondre. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Dans plusieurs disciplines, notamment en physique et en mathématiques, il y a une pénurie de professeurs dans certaines universités car aucune prospective n'a été réalisée au cours des ces dernières années.

A l'heure actuelle, il y a environ 45 p. 100 de P.E.G.C. 45 p. 100 de certifiés et 7 p. 100 d'agrégés. En l'an 2000, il y aura environ 15 p. 100 d'agrégés, 80 p. 100 de certifiés et 5 p. 100 de P.E.G.C.

Alors, je dis aux jeunes lycéens que nous allons mettre au point avec les universités - et c'est là l'intérêt du projet de loi sur l'enseignement supérieur - l'autonomie, la souplesse et l'adaptation.

Dans les treize prochaines années, nous embaucherons entre 250 000 et 300 000 instituteurs et professeurs : c'est donc maintenant qu'il faut les préparer. Et, d'ici à l'an 2000, nous aurons (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Taisez-vous donc, messieurs ! Vos budgets n'étaient pas bons !

Et d'ici à l'an 2000, nous aurons à former ces agrégés, ces certifiés, qui seront l'élite de demain.

Alors mesdames, messieurs les socialistes, je me tourne vers vous (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Chevènement, il n'est pas d'usage d'interrompre un orateur au cours des questions d'actualité. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le président (*Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)...

**M. le président.** Non, monsieur Chevènement ! Non !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Fait personnel ! (*Nouvelles protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Écoutons M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Mesdames, messieurs, une société comme la nôtre, dont la compétitivité passe obligatoirement par la valeur ajoutée, doit respecter ses formateurs, doit donner à l'opinion publique une bonne image de ceux-ci et leur procurer une situation matérielle comparable à celle de ses autres animateurs.

Or qu'est-ce qui s'est fait depuis dix ans ? Eh bien, les syndicats ont défilé dans les rues, en oubliant qu'une de leurs missions est la respectabilité. Une fois de plus, c'est l'image d'un corps admirable, celui des enseignants, qui est parfois dévaluée. En effet...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je demanderai la parole pour un fait personnel, monsieur le président !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** ... ceux qui le représentent n'ont pas toujours été capables de faire passer le message.

Je dis, moi, que lorsqu'un instituteur ou un professeur débutant constate qu'une personne de même qualification débutant dans d'autres activités gagne bien davantage, la société est à l'envers et condamnée à la régression !

**MM. René Drouin et François Loncle.** Vous avez peur !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Qu'on ne vienne pas me dire que les syndicats ont servi l'image des enseignants. En fait, ils l'ont dégradée ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mon rôle aujourd'hui est de redonner au corps enseignant la respectabilité de cette profession, parce qu'il est l'honneur de notre pays et que c'est par lui que, demain, nous gagnerons ou nous perdrons la bataille de l'avenir !

Que l'on ait défilé dans la rue hier - en annonçant 300 000 manifestants alors qu'il n'y en avait que 50 000 (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) - ou que l'on défile dans la rue demain, rien ne m'arrêtera dans la voie que je me suis tracée : rendre à la nation l'éducation nationale. Cette dernière n'appartient pas plus à moi qu'aux syndicats ; elle appartient aux Français et c'est d'elle que dépend l'avenir de la France ! (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - « Démission ! Démission ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je demande la parole pour un fait personnel ! (*Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Monsieur Chevènement, vous n'aurez pas la parole pour un fait personnel. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, la mise en cause d'une politique antérieure ne vise pas tel ou tel ancien ministre pris individuellement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Roux.

**M. Jacques Roux.** Je ne suis pas le premier à poser une question sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Mais cela ne m'empêche pas de le faire.

La mobilisation croissante des étudiants, des lycéens et des enseignants n'est pas du tout celle que vous avez décrite précédemment, monsieur le ministre. Selon vous, ce mouvement se fait dans la confusion.

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**M. Jacques Roux.** Pas du tout ! Les intéressés savent très bien ce qu'ils veulent et leurs craintes sont parfaitement justifiées.

En effet, en donnant aux universités la possibilité de doubler les droits d'inscription - voire de les tripler, selon le vœu de la majorité de la commission - en leur permettant de définir les critères d'accueil, vous savez très bien que vous renforcez la sélection, à la fois par l'argent et par l'élitisme tenant à la nature du baccalauréat obtenu.

**M. Bernard Debré.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Jacques Roux.** Or vous savez très bien que le choix du baccalauréat présenté n'a souvent rien à voir avec la valeur de l'élève. Vous allez donc encore aggraver sérieusement les inégalités qui, malheureusement, existent déjà entre les divers baccalauréats.

**M. Arnaud Loperq.** Allons !

**M. Jacques Roux.** La concurrence que vous voulez installer entre les universités, qui reposera beaucoup sur les aides privées - je n'aime pas le mot de « sponsor » - sera loin d'améliorer, bien au contraire, la qualité des formations et les qualifications de haut niveau.

Les conséquences de l'application de votre loi seront lourdement néfastes pour les étudiants d'aujourd'hui et de demain, par conséquent pour les futurs cadres de notre pays.

S'il y a confusion, c'est vous qui l'introduisez...

**M. Arnaud Loperq.** C'est vous !

**M. Jacques Roux.** ... car vos commentaires publics, et M. Monory vient de les renoueler, ne sont pas en accord avec le texte de votre projet. Les étudiants, les lycéens et nous aussi savons lire. Vous prétendez seulement vouloir mieux orienter les étudiants, améliorer les débouchés ? Vous dites que tout bachelier pourra s'inscrire dans la formation de son choix ? Alors, pourquoi disparaît dans votre projet la notion de baccalauréat premier grade de l'enseignement supérieur, notion inscrite depuis son origine dans les grandes traditions universitaires françaises ? En vérité, les étudiants, les lycéens et les enseignants exigent que vous retiriez votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*) Ils ont d'autant plus raison de le faire que vous ne les avez pas consultés et, surtout, pas écoutés.

**M. Bernard Debré.** C'est faux !

**M. Arnaud Loperq.** A quoi sert le Parlement ?

**M. Jacques Roux.** Ma question est simple et vous l'avez sans doute devinée : devant cette protestation, qu'attendez-vous pour retirer votre projet de loi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

**M. Arnaud Loperq.** Vous bafouez le Parlement !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

**M. Alain Devaquet,** ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, vous avez soulevé dans votre intervention un certain nombre de points sur lesquels je me suis déjà exprimé ; veuillez ne pas considérer comme discourtois le fait que je ne répète pas mon argumentation.

Il y en a cependant un qui est nouveau : c'est le problème de la concurrence entre les universités. J'y répondrai brièvement.

Ce problème de la concurrence peut s'envisager sous plusieurs aspects ; je traiterai uniquement de l'aspect financier.

Premièrement, il ne sera jamais tenu compte, dans la subvention attribuée par l'Etat aux universités, aussi bien du niveau que celles-ci fixeront pour les droits d'inscription que des contrats qu'elles pourront signer par ailleurs avec les entreprises de leur région. En effet, je considère que c'est le devoir de l'Etat de donner, en vertu de critères nationaux, le socle financier qui permettra à toutes les universités de vivre décemment.

Deuxièmement, il est tout à fait vrai qu'un certain nombre d'universités ne peuvent, quels que soient leur qualité et leur dynamisme, passer des contrats avec les entreprises de leur région. Il est du devoir de l'Etat de ne pas fermer les yeux et de dégager une approche spécifique pour traiter ce problème. Ainsi, s'agissant de l'implantation des départements d'I.U.T., nous donnons la préférence aux zones en difficultés économiques.

En ce qui concerne le projet de loi, je me suis déjà exprimé sur les consultations auxquelles j'ai procédé. Ce projet, qui résulte de cette consultation et de ma réflexion personnelle, a été adopté par le conseil des ministres le 11 juillet dernier. Il a été examiné, amendé et voté par le Sénat en octobre. A partir de demain, il sera examiné par l'Assemblée nationale.

Sur les principes de base, je crois mon argumentation solide, qu'il s'agisse de la modification des droits d'inscription, du monopole de la collation des grades, du maintien des diplômes nationaux ou de la création de diplômes spécifiques. Chaque fois que me sera présentée une analyse ne violant pas ces principes de base et plus pertinente que la mienne, je l'accepterai comme j'accepterai tous les amendements qui la traduisent.

**M. Gérard Collomb.** Ce ne sera plus la même loi !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** C'est ce que j'ai fait au Sénat ; c'est ce que je compte faire devant vous à partir de demain...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Retirez votre projet !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** ... compte tenu en particulier de l'excellent travail d'analyse fait par la commission des affaires culturelles de votre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### INDEMNISATION DU CHOMAGE

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chomat.

**M. Paul Chomat.** Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, le colloque sur la protection sociale, organisé hier par les députés communistes, a réuni plus de cinq cents participants.

**M. Roger Corrèze.** Ce n'est pas beaucoup !

**M. Paul Chomat.** La télévision n'est pas venue et n'en a pas rendu compte. Pourtant, ces préoccupations sont au cœur du large mécontentement suscité par vos décisions et de la protestation qu'exprimeront demain les manifestations de la C.G.T.

Monsieur le ministre, ma question porte plus particulièrement sur la pauvreté et l'indemnisation du chômage.

Après avoir supprimé l'impôt sur les grandes fortunes, vous avez annoncé un plan pauvreté, auquel vous consacrez 200 millions de francs, ce qui représente 80 francs pour chacune des 2,5 millions de personnes concernées. Voilà qui révèle votre manque de volonté de vaincre ce mal tragique qui s'étend. Comme vos prédécesseurs, vous parlez de la pauvreté, mais vous ne lutez pas contre elle.

**M. Roger Corrèze.** C'est vous qui l'avez créée !

**M. Paul Chomat.** La pauvreté, c'est d'abord l'absence des ressources nécessaires pour une alimentation correcte et régulière, pour payer le loyer et les impôts locaux, pour se soigner et prévenir la maladie.

Les aides sociales existent mais elles servent avant tout à satisfaire les huissiers ou les créanciers et n'apportent pas une réelle amélioration des moyens de vivre.

Pour sortir de la pauvreté, il faut des ressources mensuelles. C'est pourquoi les députés communistes demandent un minimum de 2 500 francs par foyer.

Non seulement vous ne combattez pas la pauvreté, mais vous la créez.

**M. Bernard Debré.** C'est trop !

**M. Paul Chomat.** Elle vous est nécessaire pour faire avancer votre politique de précarisation de l'emploi et de remise en cause du progrès social. Plus que jamais, le patronat utilise les licenciements et le chômage pour accroître ses profits. Le chômage est trop lourd pour les salariés et trop léger pour les détenteurs de capitaux.

**M. Robert-André Vivien.** Assez !

**M. Paul Chomat.** Pour combattre la pauvreté, il faut changer le système d'indemnisation. Les députés communistes demandent un minimum de 100 francs par jour pour tout chômeur, tant que l'on ne lui a pas permis de retrouver un emploi.

Avec les financements que nous proposons, les coûts des licenciements et du chômage seraient dissuasifs pour le patronat, qui serait alors obligé de créer des activités nouvelles et des emplois durables.

Monsieur le ministre, vous affirmez vouloir lutter contre la pauvreté : alors, acceptez de soumettre les propositions des députés communistes à l'examen de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le député, avant toute chose, je voudrais rappeler deux données de fait. Le système d'indemnisation du chômage relève, vous le savez, de la responsabilité des partenaires sociaux. Il a été mis en place par l'ordonnance du 21 mars 1984, laquelle résulte d'un accord intervenu entre

les partenaires sociaux le 9 février précédent. Si cet accord peut paraître prêter le flanc à la critique, je rappelle à toutes fins utiles qu'il a été signé par la C.G.T.

**M. Arthur Dehaine.** Et pan !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** En fait, deux régimes coexistent et se complètent : un régime d'assurance, géré paritairement, et un régime de solidarité, à la charge de l'Etat. Ce dernier s'adresse à certaines catégories de demandeurs, soit qu'ils n'aient pas pu cotiser à l'assurance jusqu'à leur inscription comme demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, soit qu'il s'agisse de chômeurs de longue durée qui ont épuisé leurs droits à indemnisation. Dans ce système, le régime d'assurance constitue le régime de base pour les salariés privés d'emploi. Il est organisé et géré par les partenaires sociaux eux-mêmes, et ne peut être modifié que par leurs soins. C'est ainsi que, moi-même, je suis conduit à les solliciter quand je crois utile de faire évoluer ce régime, et vous savez que c'est le cas. Mais ils demeurent bien entendu totalement maîtres de leurs décisions.

Je voudrais également rappeler qu'il existe déjà trois formules de minimum social qui concernent plus de deux millions de Français : l'allocation de parent isolé, depuis 1976, l'allocation aux adultes handicapés, depuis 1975, et le Fonds national de solidarité, depuis 1956, toutes formules qui ont d'ailleurs été créées et mises en place par des gouvernements que vous rangeriez volontiers à droite. Ces formules sont encore complétées, pour ce qui concerne les familles, par les prestations familiales et les prestations liées au logement, qui constituent fréquemment un élément important du train de vie et dont le dispositif fiscal et social présenté par Mme Barzach et déjà voté par votre assemblée ne manquera pas d'accroître l'impact.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Cela n'arrangera pas les choses !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Compte tenu du niveau atteint ces dernières années par le chômage et de la prolongation de la durée moyenne de chômage, ces dispositifs, j'en conviens avec vous, ne sauraient être considérés comme suffisants. Il faut pourtant se méfier des fausses solutions. L'une d'elles, que vous semblez recommander, consisterait à augmenter les cotisations chômage, en particulier les cotisations patronales.

**M. Paul Chomat.** Vous m'avez compris !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** En aucun cas, à mon sens, une telle augmentation ne serait dissuasive pour les licenciements. En revanche, en aggravant les charges des entreprises, donc leurs difficultés, et en compromettant leur compétitivité, elle ne manquerait pas, à terme, d'augmenter le nombre des licenciements, donc le nombre des chômeurs.

**M. Jean-Claude Gaysot.** Ça fait vingt ans qu'on nous dit ça !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Une autre solution, apparemment plus séduisante, consisterait à créer un minimum social généralisé au niveau national. En fait, une telle formule serait difficile à mettre en œuvre. Elle serait par nature mal adaptée aux situations individuelles et probablement génératrice de rigidités qui la priveraient rapidement de toute efficacité.

Dans ces conditions, quelles sont les orientations retenues par le Gouvernement ?

D'abord, conscient du lien entre le chômage et ces situations de précarité, celui-ci conduit en faveur de l'entreprise, donc de l'emploi, une politique active et dynamique.

Le conseil des ministres en a marqué ce matin une nouvelle étape et les statistiques du chômage publiées hier, si elles ne marquent certes pas une inflexion définitive, constituent cependant, après celles de septembre, un nouvel et indéniable encouragement.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place un plan « pauvreté », présenté par M. Zeller et que vous avez évoqué, articulé autour de deux priorités. D'une part, des secours d'urgence sont prévus, en liaison avec les collectivités locales, les grandes associations caritatives et l'ensemble des initiatives nationales et locales ; d'autre part, le Gouvernement s'est efforcé de faciliter l'accès à un travail pour les personnes de plus de vingt-cinq ans dépourvues de ressources.

L'Etat interviendra ainsi pour appuyer financièrement les initiatives des collectivités locales visant à créer des emplois à mi-temps destinés à ces personnes, en prenant en charge jusqu'à 40 p. 100 des rémunérations des bénéficiaires. Ce système fonctionne déjà, et une quinzaine de départements se sont engagés dans cette formule, ce dont nous nous félicitons.

Enfin, le Gouvernement s'efforce de développer d'autres alternatives positives au chômage. Un des moyens d'y parvenir, parmi d'autres, réside, j'en ai la conviction, dans l'utilisation plus active des fonds consacrés à l'indemnisation. Il s'agit de favoriser le plus possible la reprise d'activité, y compris dans des activités transitoires, qui permettent aux chômeurs de remettre le pied à l'étrier. C'est le sens du projet que nous avons soumis aux partenaires sociaux, lequel consiste à créer des programmes d'insertion locale organisés par des associations et des collectivités locales et financés tant par l'Etat que par l'U.N.E.D.I.C.

Déjà, et je m'en réjouis, les partenaires sociaux au sein de l'U.N.E.D.I.C. viennent de prendre des dispositions nouvelles qui permettent de favoriser l'exercice d'activités réduites, c'est-à-dire occupant moins de soixante-dix-huit heures par mois, tout en laissant à la personne concernée le bénéfice de l'intégralité des droits à indemnisation.

D'autres formules, d'autres activités intermédiaires, chacun le sait, sont activement étudiées, et j'ai pu constater avec intérêt, lors de la récente réunion des ministres du travail des pays membres de l'O.C.D.E., ou encore à la lecture attentive des travaux préparatoires à une convention sur l'emploi que doit tenir bientôt un parti politique représenté dans cette assemblée, que ces formules faisaient l'objet d'un assez large consensus.

Cela dit, je ne saurais, monsieur le député, laisser passer l'allusion que vous avez faite à la journée de protestation organisée demain par la C.G.T., seule, au sujet de la sécurité sociale.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Journée tout à fait justifiée !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous avez rappelé que le parti communiste a organisé hier à l'Assemblée nationale un colloque sur la protection sociale, et vous avez regretté que la télévision ne soit pas venue. Je m'étonne un peu de cet étonnement car que va faire la C.G.T., avec l'appui du parti communiste ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Défiler !

**M. Jean-Claude Gaysot.** Défendre les travailleurs !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Elle va organiser une manifestation de protestation qui a d'ailleurs été prévue - je l'indique à l'Assemblée nationale - avant même que le plan sur la sécurité sociale ne soit arrêté, ce qui démontre la bonne foi de cette organisation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Mme Jacqueline Hoffmann.** On vous voyait venir de loin !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Les documents distribués portent encore mention d'hypothèses de travail qui n'ont pas été définitivement retenues par le Gouvernement et les autres partenaires sociaux au sein de la C.N.A.M.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Mais le budget les confirme !

**M. le président.** Laissez conclure M. le ministre !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Par ailleurs, pour éviter que cette journée de protestation organisée par la C.G.T. seule...

**M. Vincent Porelli.** C'est son honneur !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ..., et je dirais même la C.G.T. isolée, ne passe inaperçue de la plupart des Français, qu'a-t-il été décidé ? Une grève spécifique du syndicat du livre afin d'empêcher la parution des journaux demain.

Vous êtes donc malvenu, monsieur le député, de vous plaindre de l'information ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### QUOTAS LAITIERS

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

**Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste.** Il n'est pas là !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** L'inquiétude grandissante des agriculteurs face au redoutable rendez-vous du printemps prochain excusera, je l'espère, mon insistance et ma volonté de revenir sur les problèmes laitiers, qui ont déjà été évoqués ici plusieurs fois.

Une restructuration de la production laitière s'impose. Bien des producteurs arrêteraient leur activité s'ils étaient assurés de pouvoir atteindre l'âge de la retraite dans des conditions matérielles décentes. Les quotas ainsi libérés seraient indispensables à l'installation de jeunes et à l'aide des exploitants en difficulté.

Par ailleurs, cette restructuration ne se fera pas sans une définition claire de la nature juridique des quotas, éliminant les ambiguïtés, voire les contradictions du système actuel.

Enfin, les quotas, tels qu'ils sont appliqués aujourd'hui, entraînent de trop nombreuses injustices. Les pénalités dues aux dépassements sont très variables d'une région à l'autre et, dans une même région, d'une laiterie à l'autre.

De même, les jeunes ont beaucoup moins de possibilités de s'installer dans l'Ouest que dans les autres régions de France.

Quelles dispositions comptez donc vous prendre, monsieur le ministre, en ce qui concerne la prime à la cessation d'activité ? Allez-vous donner une définition de la nature juridique des quotas et réduire les inégalités, tant pour le paiement des pénalités que pour l'installation des jeunes ? La situation est grave et le temps presse : je me permets donc de vous demander dans quel délai vous comptez agir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

**M. Georges Chavanes, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.** Madame le député, M. François Guillaume, qui est retenu pour plusieurs heures encore au Conseil économique et social, où il présente un rapport, m'a demandé de bien vouloir le remplacer. Je le fais bien volontiers et donnerai lecture de sa réponse.

Vous posez en fait trois questions : la première sur les primes de cessation d'activité laitière, la seconde sur la nature juridique des quotas et la troisième sur le paiement des pénalités.

En ce qui concerne la prime de cessation d'activité laitière, les conséquences des engagements pris en 1984 en matière de quotas laitiers apparaissent particulièrement lourdes pour des départements comme le vôtre et pour les régions caractérisées par l'importance de leur production laitière.

A cet égard, la spécificité du grand Ouest doit manifestement être prise en compte...

**M. Germain Gengenwin.** Il n'y a pas que le grand Ouest !

**M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services.** Habitant la même région que vous, je connais bien ce problème, notamment celui des jeunes qui, s'étant installés récemment, ont dû contracter de gros emprunts pour augmenter leur production et améliorer la rentabilité de leur exploitation. Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation très grave, comme vous l'avez souligné.

Pour la campagne 1986-1987, deux programmes de cessation d'activité laitière ont été mis en œuvre simultanément. Le premier, financé par la Communauté, doit entraîner au 1<sup>er</sup> avril 1987 une diminution de 2 p. 100 de la collecte de lait française. Le programme a aujourd'hui abouti, ce qui permettra à la France de disposer de fonds communautaires supplémentaires pour ses programmes nationaux. En effet, les aides allouées se situent en deçà du plafond fixé par la Communauté.

Il s'agit ensuite d'un programme de restructuration nationale, qui met en œuvre pour la prochaine campagne une somme de 400 millions de francs, double de celle qui avait été allouée en 1985. Les quantités de lait ainsi libérées par le

départ de producteurs seront utilisées sous contrôle des commissions mixtes départementales pour installer des jeunes et conforter la situation des producteurs prioritaires ou mis en situation difficile par les quotas laitiers.

Votre deuxième question sur la nature juridique des quotas se trouve posée depuis leur instauration en 1984. Il faut constater qu'entre 1984 et mars 1986, aucune réponse n'a été apportée à cette importante question.

En tenant compte des règlements communautaires qui lient le quota à la terre, le Gouvernement a lancé une réflexion avec les organisations professionnelles, afin d'aboutir à une solution qui, sur les plans économiques et sociaux, permettra une gestion plus juste et efficace des transferts des quotas laitiers.

**M. Jean-Hugues Colonne.** Bravo, monsieur Guillaume !

**M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services.** En particulier dans les cas de démembrement ou de ventes partielles d'exploitation, le quota correspondant serait réattribué sous contrôle des commissions mixtes départementales. Le transfert de la quantité de référence s'effectuerait par contre automatiquement dans le cadre des transferts de l'ensemble d'une exploitation agricole. Dans cette perspective, un projet sera mis au point dans les prochaines semaines et il vous sera communiqué aussitôt.

En ce qui concerne le paiement des pénalités, il faut malheureusement constater que les résultats de la collecte laitière pour les premiers mois de la campagne 1986-1987 sont préoccupants. La tendance actuelle, si elle se prolongeait, aboutirait à des pénalités sensiblement plus importantes que celles qui ont été prélevées, avec les difficultés que vous savez, à l'issue de la campagne 1985-1986.

**M. Jean-Hugues Colonne.** C'est juste !

**M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services.** C'est donc la responsabilité de tous d'attirer l'attention des producteurs sur les risques qu'ils prennent en dépassant les quantités de référence.

Pour la campagne en cours, les pénalités seront réparties de la façon la plus juste possible, en utilisant notamment la marge de manœuvre correspondant à la compensation inter-régionale. Bien entendu, des mesures particulières seront de nouveau prises pour les jeunes et les prioritaires, en évitant par ailleurs des écarts de pénalités trop importants d'un producteur à l'autre. Le Gouvernement en prend l'engagement.

Il faut enfin rappeler que le ministre de l'agriculture a introduit à Bruxelles une demande qui permettra de prélever dans toutes les laiteries des pénalités identiques et significatives auprès des producteurs ayant dépassé leur quota de manière importante. Cette disposition aussi, vous en conviendrez, va dans le sens de plus de justice. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Claude Gaudin.** Réponse technocratique médiocre !

**M. François Loncle.** Lamentable !

#### NÉCESSITÉ DE RENÉGOCIER UN TRAITÉ EUROPÉEN POUR LA DÉPOLLUTION DU RHIN

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères, au ministre chargé des affaires européennes ainsi qu'au ministre chargé de l'environnement.

Un fleuve charriant plusieurs millions de poissons morts, des plantes et des micro-organismes détruits sur une grande partie du fleuve, les oiseaux intoxiqués à leur tour...

**M. Jean Jarosz.** Les multinationales !

**M. Jean-Paul Fuchs.** ... un fleuve mort pour plusieurs années : la catastrophe du Rhin est l'une des plus grandes catastrophes écologiques de notre temps.

Des millions d'Européens, sans doute trop peu de Français, se rendent compte de cette atteinte inadmissible à l'environnement et au cadre de vie. Les responsabilités sont établies, des experts sont nommés grâce à la diligence des ministres de l'environnement, qu'il faut féliciter, et des mesures sont envisagées pour tenter de redonner vie au fleuve. Mais il convient d'en tirer les conséquences à plus long terme.

Il s'agit d'abord de réduire les risques de catastrophe en améliorant l'information, en pratiquant des exercices de prévention, en faisant appliquer toutes les mesures existantes sur tous les territoires de la Communauté européenne, y compris la France - il faudra que la Suisse, qui n'applique pas les mêmes mesures, le fasse aussi -, et en renforçant les mesures de sécurité.

Il s'agit aussi et surtout de faire en sorte que le Rhin ne soit plus l'égout de l'Europe qu'il était déjà avant les événements du mois de novembre.

Ce qu'on oublie trop souvent, c'est que le Rhin charrie annuellement une centaine de tonnes de mercure, un millier de tonnes d'arsenic, trente mille tonnes d'acide chlorhydrique, cent vingt mille tonnes de fer, les effluents d'égouts de nombreuses villes, des pesticides ou autres produits chimiques toxiques déversés plus ou moins volontairement par les industries.

Ce sera l'honneur des Etats européens que de négocier une nouvelle convention internationale plus contraignante dans la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau. *(Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)*

A l'heure où l'Europe se forme, il serait temps que le Rhin soit un symbole de vie et non un symbole de mort ! Et n'oublions pas qu'en celte le mot Rhin signifie « courant de la pureté ».

Le Gouvernement aura-t-il la volonté d'engager des négociations à ce sujet et la ténacité nécessaire pour les faire aboutir ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, pour une réponse brève, comme le souhaite le groupe U.D.F., d'après ce que j'ai cru comprendre. *(Sourires.)*

**M. Jean-Claude Gaudin.** En effet !

**Un député du groupe socialiste.** Qu'est-ce que c'est que ces arrangements ?

**M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.** Ma réponse sera la plus brève possible, monsieur le président.

Monsieur Fuchs, vous avez eu raison de qualifier l'accident de Bâle de catastrophe écologique. Personne ne l'a contesté, en tout cas pas le Gouvernement français.

Nous avons demandé des explications à la Suisse. Une réunion des pays riverains a eu lieu à Zurich. Le Gouvernement suisse a reconnu ses responsabilités - le système d'information et d'alerte avait mal fonctionné - et s'est déclaré prêt à en tirer les conséquences. Même s'il était difficile de faire autrement pour ce gouvernement, je voudrais lui rendre hommage pour ne pas avoir cherché à biaiser quant à ses responsabilités.

J'ai demandé, et cela figure dans le texte adopté à Zurich, que la Suisse accepte d'adapter sa législation sur les sites industriels à risques à la directive Seveso, que les pays de la Communauté économique européenne appliquent.

A cette occasion, je dois rappeler, même brièvement, ainsi que je l'ai fait en d'autres occasions, que la France compte trois cent trente sites industriels à risques, que nous effectuons sur chacun de ces sites une étude de danger très précise de façon à améliorer les conditions de sécurité, de prévention et d'information, mais qu'aucun pays industrialisé n'est à l'abri de l'accident imprévisible.

Vous avez aussi évoqué la pollution chronique du Rhin. Je vous en remercie car les pollutions accidentelles et graves ne doivent pas faire occulter la pollution permanente du Rhin. La France a d'ailleurs respecté ses engagements en ce qui concerne le rejet du sel, grâce à l'action du Premier ministre ces derniers mois, et lundi - je répondrai là avec précision à votre question - nous avons décidé à Bruxelles de proposer d'élargir aux autres pays européens non membre de la Communauté les règles de sécurité que nous appliquons à nos sites industriels.

Et outre, au niveau communautaire, nous sommes d'accord pour revoir les normes sur les rejets de produits toxiques, surtout sur leur application, car un certain nombre d'Etats membres acceptent des règles mais ne les appliquent pas.

La réunion de Rotterdam, qui aura lieu le 19 décembre prochain, permettra de présenter le rapport des experts et les mesures que nous préconisons pour que le Rhin retrouve l'état dans lequel il était avant l'accident. Surtout, nous nous sommes mis d'accord pour analyser les pollutions chroniques, regarder quelle est la part de chacune et bâtir une politique européenne globale et commune sur ces bases.

Monsieur le député, en matière de pollution, l'année européenne de l'environnement, qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine, doit nous donner l'occasion de faire également des progrès décisifs en ce qui concerne les établissements industriels à risques. Voilà des problèmes que lundi, à Bruxelles, nous avons décidé d'aborder ensemble, au niveau de l'Europe, avec la rapidité et l'efficacité que vous souhaitez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Bonne réponse !

#### LUTTE CONTRE LE SIDA

**M. le président.** La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

**Mme Florence d'Harcourt.** Ma question s'adresse à Mme le ministre chargé de la santé. Elle interpelle tous les Français.

Je ne crois pas exagérer en affirmant que le SIDA est la peste des temps modernes. La récente déclaration du directeur général de l'O.M.S. est à cet égard tout à fait alarmante.

Il est grand temps, madame le ministre, de lever le voile. Le SIDA ne doit pas être une maladie taboue. Elle touche tout le monde - les hommes, les femmes, les enfants - et tous les pays. Je suis de ceux qui pensent que les pouvoirs publics ont le devoir d'informer les Français des dangers qu'ils courent et des précautions à prendre pour ne pas contracter la maladie. Il y a donc un devoir d'information car, sans une telle information, nous verrons s'installer la panique et la méfiance vis-à-vis des pouvoirs publics. Les suites de Tchernobyl sont une bonne leçon en ce domaine.

Ma question portera donc sur trois points :

Avez-vous, madame le ministre, l'intention d'informer nos concitoyens et comment ?

Quelles mesures allez-vous prendre pour détecter systématiquement la maladie ?

Cette maladie étant transmissible, qu'allez-vous faire vis-à-vis des malades contagieux ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

**Mme Michèle Barzach,** ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Madame le député, la question que vous venez de me poser concerne un des problèmes très graves de la santé publique et je vous remercie de me donner ainsi l'occasion d'en informer cette assemblée.

Le SIDA est apparu en France depuis quelques années seulement. Mais il s'agit maintenant d'un problème de santé publique suffisamment grave pour qu'il retienne l'attention du Gouvernement.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'importance de l'épidémie. A ce jour, en France, on compte mille cas de SIDA et le rythme d'accroissement du nombre des malades recensés est le plus élevé d'Europe : deux à trois nouveaux cas par jour. Les projections à cinq ans sont alarmantes, même s'il convient de les retenir avec une grande prudence : il y aurait en France quinze mille personnes atteintes en 1991, et près d'un million dans le monde.

L'évolution épidémiologique en France est inquiétante, parce que la maladie sort de ce que nous appelons les « groupes à risques » : actuellement, 32 p. 100 des cas recensés sont ceux de femmes ou d'hétérosexuels, c'est-à-dire de personnes autres que des homosexuels ou des toxicomanes. Le risque de propagation rapide est donc non négligeable.

On estime également qu'en 1987 environ trois cents enfants seront atteints, soit un nouveau cas d'enfant par jour.

Face à cette situation, je mets la dernière main à un plan global de lutte contre cette épidémie. Il comportera des mesures pour la prévention, les soins et la recherche. Aujourd'hui,

je suis malheureusement dans l'incapacité de les détailler, certaines d'entre elles devant être décidées ce soir même.

Je puis cependant vous dire que je suis particulièrement consciente de la nécessité de mener une prévention efficace et de conserver à la France le rôle de premier plan qu'elle a joué jusqu'à présent, dans la recherche notamment - n'oublions pas les découvertes de M. Montagnier de l'Institut Pasteur.

Je voudrais également retracer devant vous l'action que les pouvoirs publics ont menée jusqu'à présent.

Le ministère de la santé a commencé une campagne d'information tant auprès du public que des praticiens par des brochures éditées par le C.F.E.S. En outre, une information spécifique a été conduite à l'intention des homosexuels par l'intermédiaire de certaines associations qui sont subventionnées - il s'agit là d'une action très importante car ce groupe est particulièrement exposé.

Pour prévenir la contamination par voie sanguine, le dépistage des anticorps anti-LAV ainsi que l'utilisation des procédés d'inactivation virale par chauffage sont devenus obligatoires depuis août 1985 dans les centres de transfusion sanguine. On estime que plusieurs milliers de nouveaux cas ont ainsi pu être évités.

Le dépistage peut se faire également dans deux cent cinq centres hospitaliers qui ont reçu des instructions pour ouvrir une consultation spécialisée.

On sait que le SIDA se propage par voie sexuelle et qu'un certain nombre de précautions peuvent être prises. C'est dans cette perspective que le Gouvernement proposera très prochainement au Parlement d'autoriser la publicité pour les préservatifs. Cette mesure fait l'objet d'un article du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social qui a été déposé sur le bureau de votre assemblée.

Quant aux soins, ils sont actuellement dispensés dans certains centres hospitaliers, dans les services de médecine interne ou de maladies infectieuses. A Paris, certains services de l'assistance publique accueillent jusqu'à 30 p. 100 des malades atteints de SIDA. C'est le cas à l'hôpital Claude-Bernard, à l'hôpital de la Pitié ou à l'hôpital Saint-Louis.

Pour permettre un accès gratuit aux soins, le SIDA vient d'être inscrit sur la liste des maladies longues et coûteuses prises en charge à 100 p. 100 par la sécurité sociale.

Enfin, sur le plan de la recherche, M. Alain Devaquet et moi-même avons récemment demandé que soit créée au sein de l'INSERM une unité spécialisée, qui travaille notamment sur les problèmes d'épidémiologie.

Vous constatez ainsi que, face à ce nouveau problème de santé publique, des mesures de première urgence ont d'ores et déjà été prises. Il incombe désormais au Gouvernement d'aller plus loin. Il faut qu'un plan de lutte contre le SIDA puisse se mettre en place, ce qui sera fait au cours de l'année 1987. Je m'y engage personnellement.

Nous sommes très conscients des nécessités de la coopération internationale en ce domaine de la recherche. Au début du mois d'octobre 1986, M. le Premier ministre a écrit au Président des Etats-Unis pour souligner l'importance de la coopération scientifique entre les chercheurs des Etats-Unis et la France. A la suite de cette lettre et de cet engagement décisif du Premier ministre, les négociations ont pris un ton nouveau. J'ai moi-même discuté de ces questions hier et avant-hier avec le docteur Bowen, secrétaire d'Etat à la santé des Etats-Unis. J'ai bon espoir que nous parvenions à bâtir immédiatement une stratégie commune de lutte et de recherche contre ce fléau. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, je vous retiens une minute encore, avant de suspendre la séance, pour vous rappeler les règles qui s'appliquent aux questions au Gouvernement.

**M. Jean-Guy Branger.** Très bien !

**M. le président.** Chaque groupe intervient à tour de rôle pour une durée qui varie en fonction de l'importance de son effectif : dix minutes pour le groupe communiste, dix minutes pour le Front national, vingt-cinq minutes pour l'U.D.F., autant pour le R.P.R. et trente-cinq minutes pour le groupe socialiste.

Afin que tous les groupes bénéficient d'une situation identique au regard de la retransmission télévisée de nos débats, la phase des questions ne doit pas se prolonger au-delà de dix-sept heures.

C'est pourquoi il a été convenu en conférence des présidents, dès le début de la législature, que les questions d'un groupe, quel qu'il soit, ne seraient plus appelées lorsque son temps disponible serait inférieur à quatre minutes, pour une raison évidente. Cette règle a toujours été appliquée et il n'est pas question de la remettre en cause.

Je vous signale qu'il est seize heures cinquante-huit.

**M. Maurice Douzet.** Cinquante-sept ! (*Sourires.*)

**M. le président.** On peut discuter sur une minute ! (*Nouveaux sourires.*) De toute façon, cela n'est pas si mal, croyez-moi.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Claude Labbé.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,

vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Le Pen, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur le président, je ne peux appuyer mon rappel au règlement sur aucun texte puisque la séance du mercredi consacrée aux questions d'actualité n'est plus réglementée. Il s'agit d'une matière que gouverne une sorte de *modus vivendi* ou de *gentlemen's agreement*, si l'on me permet cet anglicisme.

Alors que nous disposons d'un temps de parole de dix minutes, proportionnel à l'importance de notre groupe, et que nous avons théoriquement droit à deux questions, nous avons été, pour la deuxième fois, limités à une seule. Je ne veux ici mettre en cause que les principes et l'organisation même de notre débat, car il est de l'intérêt de tous, il est de l'intérêt de la démocratie que chacun puisse s'exprimer de manière équitable.

La dernière fois, nous n'avons pas été admis à poser notre seconde question parce que le total représenté par l'exposé de la première et la réponse du ministre dépassait six minutes. Aujourd'hui, il en a été de même, et le docteur Bachelot s'est vu priver du droit d'appeler l'attention de notre pays sur la très grave question du SIDA.

Or j'ai constaté qu'en règle générale la durée de la réponse des ministres dépasse très largement celle de la question. Outre la protestation que nous élevons pour avoir été privés à nouveau de la liberté de poser une deuxième question, alors que le président dispose d'un volant d'une quinzaine de minutes pour permettre un déroulement plus harmonieux de cette séance, nous demandons donc que la conférence des présidents ou le bureau de l'Assemblée s'interroge sur les moyens de mieux « calibrer » les réponses des ministres.

La preuve a été faite aujourd'hui qu'il s'agit d'une mesure nécessaire. La question posée en trois minutes par M. Pascal Arrighi a attiré une réponse de cinq ou six minutes du Gouvernement, largement applaudi par sa majorité, ce qui a en effet porté la durée de l'ensemble à neuf minutes.

Nous n'avons pas, dans ce domaine, de mauvaise volonté, au contraire. Notre groupe a prouvé qu'il était capable de travailler avec assiduité et dans l'ordre. Mais nous ne pouvons pas non plus renoncer aux quelques libertés qui nous sont laissées au titre de notre fonction éminente de parlementaires.

Monsieur le président, vous remplissez généralement vos fonctions d'une façon tout à fait humaine et avec une grande largeur d'esprit. D'autres présidents de séance de l'Assemblée, aussi bien de la majorité que de l'opposition, en font autant.

Je lance donc un appel à toute l'Assemblée, car je crois que la façon dont nous avons été traités aujourd'hui a suscité sur de très nombreux bancs, chez des députés d'opinions politiques différentes, beaucoup de réserves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** Monsieur Le Pen, nous n'en avons pas fini avec les discussions sur la façon dont on pourrait mieux et plus justement organiser le déroulement des questions au Gouvernement du mercredi.

Depuis que cette formule a été introduite dans l'Assemblée nationale, elle a fait l'objet, tant lors de différentes conférences des présidents que devant le bureau, de nombreuses questions. Pour autant, nous ne sommes pas parvenus à la perfection.

C'est pourquoi votre remarque a retenu mon attention. Je pense que, lors d'une prochaine réunion de la conférence des présidents - en votre présence d'ailleurs - il serait intéressant de revoir ce sujet, de fois de plus, certes, mais cela sera utile afin qu'il y ait une meilleure justice et que l'opinion publique, qui est très attentive à ces questions du mercredi, en soit tout à fait satisfaite, comme votre groupe, d'ailleurs, qui ne devrait plus être conduit, comme aujourd'hui, à quitter la séance avec le sentiment d'être un peu brimé.

Cela n'a pas été le moins du monde intentionnel, puisque, avant de suspendre la séance, M. le président Chaban-Delmas a rappelé les règles, que vous connaissez très bien. Il s'agit d'autre chose, c'est-à-dire de savoir si l'on ne pourrait pas, l'intérêt de la question l'imposant, moduler un peu mieux la répartition des temps et demander aux membres du Gouvernement de ne pas être trop longs dans leur réponse afin de ne pas priver systématiquement un groupe d'une seconde réponse, car une seule question, c'est évidemment très peu.

Vous savez que votre groupe dispose de dix minutes, ce qui est court. Mais je me suis fait communiquer le temps qu'il a utilisé lors des dernières séances de questions au Gouvernement. Il a été de douze minutes le 22 octobre, de dix-sept le 29, de quatorze le 5 novembre, de douze le 12, de quinze le 19 et aujourd'hui seulement de neuf minutes. Je n'ai pas suivi de près les circonstances, mais il semblerait qu'aujourd'hui vous puissiez avoir quelques raisons d'être insatisfait.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur le président, dans ce temps sont comprises les réponses du Gouvernement.

**M. le président.** Oui, mais dans tous les cas, le temps est global.

Je retiens donc votre rappel au règlement et, en votre présence, lors d'une prochaine conférence des présidents, nous reverrons ce problème des questions au Gouvernement du mercredi.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je vous remercie, monsieur le président.

4

#### DÉVELOPPEMENT DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET DE MAYOTTE

Suite de la discussion d'un projet de loi de programme adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de programme adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte (nos 479, 491).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Elie Hoarau.

**M. Elie Hoarau.** Vous nous présentez, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, votre projet de loi de programme comme étant l'action majeure du Gouvernement en faveur des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. La situation économique et sociale dans ces différents pays nécessite, en effet, que des mesures importantes soient prises si l'on veut éviter le pire, car, comme tous les orateurs l'ont souligné, elle est très préoccupante.

Pour ne prendre que l'exemple de la Réunion, vous savez monsieur le ministre, que la campagne sucrière de cette année révèle une richesse en sucre inférieure à celle des trois dernières années, alors que le prix payé aux planteurs reste pratiquement bloqué. Le rhum est menacé par le projet de règlement communautaire ; le géranium, le vétiver, la vanille sont en crise ; les autres secteurs agricoles connaissent aussi des difficultés. L'annonce de la fermeture de l'usine sucrière de Savannah a créé une profonde émotion dans toute l'île et l'opinion attend toujours la concrétisation des propositions faites pour le maintien en activité de cette usine. Le retard apporté à la solution de ce problème contribue à discréditer tous les projets annoncés à grand renfort de publicité concernant l'O.I.D. ou l'irrigation de l'Ouest de l'île.

En ce qui concerne le chômage, on ne dira jamais assez la gravité de la situation qui prévaut dans les départements d'outre-mer. M. le Premier ministre lui-même, en visite à la Réunion, confirmait le nombre de 72 000 chômeurs, soit un taux de 40 p. 100 de la population active. Dans quelques années, c'est-à-dire à la fin de la durée de la loi de programme, il y aura, selon les prévisions, 100 000 chômeurs pour une population au travail qui s'élèvera à 140 000 personnes environ.

Sur le plan social, je n'énumérerai pas toutes les inégalités existantes et rappelées ici par notre collègue Paul Vergès hier lors de son intervention. Je me bornerai à souligner qu'elles sont de plusieurs ordres : inégalités entre les citoyens des départements d'outre-mer et ceux de la métropole, inégalités dans les départements d'outre-mer entre les travailleurs du secteur privé, ceux du secteur public et les chômeurs.

La situation économique est donc préoccupante et la situation sociale faite de discriminations. Dans ce contexte, votre loi de programme répond-elle aux aspirations des populations ? De notre point de vue, la réponse est négative.

En matière économique, votre projet prévoit quelques opérations ponctuelles, mais il n'offre aucun plan cohérent de développement pour nos régions. Or, il existe des blocages au développement et ce sont eux que vous refusez de lever.

Il y a d'abord le coût excessif du fret qui est peut-être parmi les plus élevés du monde. Comment produire et exporter quand nous devons supporter deux fois le fret à des coûts prohibitifs ?

Autre blocage : la disparité des revenus qui fait que les secteurs non directement productifs sont de cinq à dix fois plus rémunérateurs que les secteurs productifs. Dans ces conditions, comment inciter les jeunes à aller vers ces secteurs productifs ?

Il faut également citer la contradiction entre la nécessité de protéger notre production et notre appartenance à une économie ouverte à la libre concurrence. Comment alors concurrencer les importations ? Comment conforter notre industrie naissante face à des concurrents puissants qui ont tous les moyens ?

Tant que des mesures permettant de lever ces blocages n'auront pas été prises, il sera vain de parler de développement. Tout au plus pourra-t-on lancer quelques opérations, comme le fait d'ailleurs la loi de programme, opérations qui ne seront d'ailleurs pas dépourvues de contradictions, voire d'effets pervers.

Ainsi l'un de vos objectifs consiste à relancer les activités du bâtiment par le biais de la défiscalisation et d'une augmentation de la ligne budgétaire unique, la L.B.U. Vise-t-on le logement très social qui fait cruellement défaut à la Réunion ? Peut-être en paroles mais, dans les faits, on assiste à une promotion du logement de standing, telle cette publicité tapageuse qui dit cyniquement : « Comment transformer la pierre en or ? » En effet, grâce à la défiscalisation, la pierre

prend la couleur de l'or et l'on offre sur le marché des appartements à près de 10 000 francs le mètre carré. Le plus préoccupant est que l'on assiste, par le biais de cette défiscalisation, à une véritable flambée des prix des terrains qu'hypothèque gravement toute politique de logement très social.

Un autre exemple de contradiction ou d'effet pervers, découlant des modalités de la défiscalisation, est le risque de voir les grosses sociétés métropolitaines, bénéficiant de la défiscalisation, s'installer à la Réunion ou dans les autres départements d'outre-mer et déstabiliser des entreprises locales bien plus fragiles que leur concurrentes métropolitaines.

Il ne s'agit pas là, monsieur le ministre, d'hypothèses d'école. La menace est très précise sur une entreprise de produits chimiques et sur tout l'élevage porcin à la Réunion. Vous ne devez d'ailleurs pas ignorer que vingt-trois chefs d'entreprise ont entamé des démarches pour dénoncer le danger que représente, pour eux, la venue récente à la Réunion d'une entreprise métropolitaine bénéficiant de la défiscalisation.

Si votre loi de programme ne répond pas, sur le plan économique, aux exigences de la situation, elle ne répond pas non plus, sur le plan social, aux aspirations des populations de nos pays.

Notre collègue Paul Vergès a montré comment cette loi va institutionnaliser les inégalités existantes tant entre les citoyens de métropole et ceux des départements d'outre-mer qu'entre les habitants des départements d'outre-mer eux-mêmes. Or ces inégalités posent un problème constitutionnel. A ce propos, je tiens à souligner que si, depuis l'ouverture de ce débat, nous avons entendu de nombreux discours, voire des polémiques, personne n'a encore réfuté un seul des dix points que nous avons présentés dans notre exception d'irrecevabilité.

Par ailleurs, que l'on ne vienne pas faire l'amalgame entre la globalité que vise la loi de programme et les neuf priorités votées en 1984 par le conseil régional de la Réunion. En effet, la notion de globalité signifie que l'on ne donne pas la totalité des prestations sociales aux familles, mais que l'on en conserve une partie qui est versée dans une caisse pour des actions collectives. Au contraire, monsieur le ministre, votre conception de parité globale vise à éteindre des inégalités. C'est pour cette raison qu'elle est fondamentalement différente de l'idée de parité adoptée, à l'unanimité, en 1984 par le conseil régional de la Réunion, avec huit autres priorités tendant, d'une part, à atténuer les inégalités sociales, et, d'autre part, à créer les conditions du développement de l'île.

Dans les neuf priorités adoptées par le conseil régional, la caisse destinée à financer des activités collectives et de développement devait être alimentée par l'Etat, prenant en charge le coût du fret, par la fonction publique et par le privé. C'est dans ce contexte que le conseil régional a souscrit à la parité globale qui englobe la totalité des catégories. A l'inverse, votre parité globale pérennise l'inégalité et, plus grave, elle fait supporter aux plus pauvres des actions collectives dont le financement relève de l'Etat. Il y a donc une différence fondamentale et essentielle entre les deux projets.

Enfin, lors du débat sur le projet de loi relatif à la famille, il a été dit que les problèmes touchant à la famille dans les départements d'outre-mer seraient réglés au moment de la discussion de cette loi de programme. Or, jusqu'à présent, il n'a été nullement question, dans le débat, d'allocation au jeune enfant, d'allocation parentale d'éducation ou d'allocation de garde d'enfant. Je termine donc, monsieur le ministre, par la question suivante : ces prestations, qui n'existent pas dans les départements d'outre-mer, y seront-elles immédiatement et intégralement étendues ou bien va-t-on inaugurer la loi de programme par une aggravation des inégalités entre « Domiens » et métropolitains en refusant aux premiers les bénéfices de la nouvelle loi sur la famille ?

C'est une question précise et j'espère, monsieur le ministre, obtenir une réponse également précise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

**M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.** A ce stade de la discussion du projet de loi de programme relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, j'ai presque envie de renoncer à

mon temps de parole tant il m'importe de connaître le sort que vous réserverez, monsieur le ministre, aux amendements qui vous seront proposés.

En effet, si certains, qui ont participé à vos côtés à l'élaboration de ce texte, en ont fait l'éloge et nous invitent à le voter dans l'enthousiasme, d'autres, dont je suis, vous ont exprimé leur inquiétude et ont formulé des observations que vous ne sauriez ignorer et dont vous ne pouvez pas ne pas tenir compte.

Trois grands thèmes surtout ont retenu notre attention et fait l'objet de nos doléances. Tout d'abord, comptez-vous réellement ne plus rien entreprendre qui puisse faire ressurgir le problème des institutions ? Ensuite, pourquoi dites-vous « parité sociale » et non « égalité sociale » ? Enfin, pourquoi avez-vous restreint la notion de mobilité ?

Il semble, monsieur le ministre, que vous soyez bien décidé, et votre sourire me le fait penser encore davantage, à ne plus retoucher votre copie, ce qui reviendrait, en dépit des compliments et des satisfecit qui vous sont décernés par vos amis politiques, à y laisser des sous-entendus et même des idées exprimées, qui ne peuvent emporter notre totale adhésion.

Répondant à la première de nos préoccupations, dites-nous si vous comptez conduire le développement que vous préconisez dans le respect loyal des compétences dont jouissent les collectivités locales - régions, départements, communes - dans le cadre des lois de décentralisation qui ont eu pour premier mérite de ramener la paix sociale dans notre pays. Vous l'avez, plus d'une fois, affirmé et vous avez écrit dans l'exposé des motifs du texte qui nous est soumis : « La présente loi n'a pas pour objet de remettre en cause les compétences des collectivités locales définies par les lois de décentralisation. Bien au contraire, elle doit leur permettre d'exercer pleinement les responsabilités qui sont les leurs en les dotant de moyens accrus, dans le respect des mécanismes financiers qui régissent les relations entre l'Etat et les collectivités locales, notamment dans le domaine économique ».

J'ai presque envie de dire « Bravo, monsieur le ministre ! »

**M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Faites-le !

**M. Maurice Loula-Joseph-Dogué.** Vous avez, en effet, apporté bien des améliorations à votre projet initial et vous vous êtes appliqué à l'expurger - surtout dans la dernière mouture amendée par le Sénat - de tous les termes qui pourraient laisser supposer que votre loi de programme est un cadre juridique pour atténuer les acquis de la décentralisation.

Ma réserve, monsieur le ministre, tient au fait que je ne comprends pas la raison qui justifie cette loi de programme.

Alors que dans nos départements d'outre-mer où la pratique de la décentralisation a été un facteur de paix sociale, où nos assemblées locales, dotées de responsabilités nouvelles, ont proposé aux populations des plans de développement pensés, élaborés et votés par la quasi-totalité des élus locaux, pourquoi aujourd'hui faire une loi de programme et non pas tout simplement mettre à leur disposition dans le cadre des nouveaux pouvoirs dévolus aux collectivités d'outre-mer, des moyens accrus, utiles à leur action, celle qu'elles ont déjà définie ? Est-ce pour diminuer l'effet, la portée des lois de décentralisation que la gauche a eu le courage et l'honneur de mettre en place et qu'elle commençait à rendre pleinement efficaces ? Est-ce pour satisfaire l'envie de proposer « autre chose » ? Est-ce le refus de reconnaître tacitement que quelque chose de bon et de positif avait été fait ?

Car, monsieur le ministre, pour que nous ajoutions foi à vos protestations, à tous les apaisements écrits dans le texte, il aurait fallu substituer au froid et peu explicite tableau de l'article 2, un autre dans lequel, par département, par territoire, en désignant les opérations et les contrats de plan abandonnés, il serait proposé une répartition, une affectation beaucoup plus motivantes et crédibles. Cela supposerait, évidemment, la consultation des collectivités, qui auraient indiqué les grandes priorités.

Ainsi, l'annexe 2 serait bien plus complète ; ce serait le plan de développement économique et social pour chaque région concernée, avec les financements prévus, étalés sur plusieurs années.

Cette formule aurait l'avantage de répondre par avance aux questions que se posent les élus de droite, comme de gauche d'ailleurs, des départements et territoires d'outre-mer :

l'annexe 2, est-ce tout ? *Quid* de l'agriculture, de la plateforme agro-alimentaire, de la pêche, du reboisement, de l'irrigation du Sud-Ouest, des chemins ruraux, des voies capillaires pour la Martinique, par exemple ?

Pareille formule aurait peut-être fait apparaître l'orientation que l'Etat entend vraiment privilégier dans nos pays et permis d'apprécier exactement l'effort financier proposé en évitant l'effet d'annonce, le prisme déformant des grandes et grosses masses de crédits. Mais l'avenir le dira.

Il n'y a aucune raison de ne pas vous faire confiance, monsieur le ministre. Elu local vous-même et à différents niveaux, vous éprouvez sans doute les mêmes sentiments, la même motivation, la même excitation que tous les élus locaux de l'outre-mer quand ils ont la sensation, la certitude d'être les acteurs, les promoteurs, les moteurs de l'action locale.

Mais si vous avez essayé de nous rassurer quant aux compétences des collectivités locales - nous vous attendons dans la mise en œuvre de vos programmes - vous avez laissé dans le texte une notion qui heurte notre dignité, qui nous vexé, qui blesse notre orgueil. Monsieur le ministre, vous nous proposez, à nous Antillais, hommes de l'outre-mer, élus, de reconnaître officiellement dans un texte législatif, en violation de la Constitution, dans le non-respect de l'honneur et du prestige de la France, que nous ne sommes pas des citoyens Français à part entière ! Ce n'est pas possible, monsieur le ministre ! Que vous imposiez aux élus de droite, qui n'ont cessé de vous tresser des couronnes de louanges, d'apporter leur approbation à la parité sociale, ce n'est pas nous témoigner grande estime. Or je sais que vous nous estimez bien, monsieur le ministre.

Nous refuser l'égalité sociale, ce n'est pas possible pour deux raisons.

D'abord, vous devez être en accord avec ce que vous écrivez dans le texte que vous nous proposez. Il faut, dites-vous, que l'action de la nation soit irréprochable dans le devoir de solidarité, et vous vous proposez d'accroître le rayonnement et le prestige de la France dans nos régions. La réalisation de si grands et nobles objectifs, monsieur le ministre, ne se confie pas à des citoyens de seconde zone. Or tel sera notre statut, si vous dites parité au lieu de égalité.

Parité : vous octroyez aux sujets de l'outre-mer des avantages analogues à ceux dont bénéficient les citoyens de métropole.

Egalité : vous justifieriez et proclameriez alors que nous sommes réellement Français à part entière. Dès lors, vous vous mettez à l'abri et vous ne prêtez plus le flanc à l'accusation de légaliser notre non-appartenance à la citoyenneté française. La parité, c'est la porte ouverte à la justification des revendications que vous prétendez combattre. Vous et vos amis politiques serez alors objectivement les alliés des séparatistes.

Egalité sociale globale, monsieur le ministre. Pas tout de suite ? Mettez-y le temps qu'il vous plaira, le temps qu'il faudra à la nation. Nous attendons depuis 1848 ! Nous avons cru voir le bout du tunnel en 1946 avec la loi de départementalisation. Mais égalité et non parité. Qu'il faille attendre cinq ans, voire plus avant qu'il y ait égalité sociale ? Nous en acceptons la contrainte ; c'est normal en ces temps difficiles. Mais que ce délai soit le plus court possible, car, dans le schéma retenu, la nation n'est pas irréprochable dans son devoir de solidarité puisqu'elle puise dans le dû des citoyens de l'outre-mer pour financer les équipements sociaux qu'elle leur doit.

Que l'égalité sociale prenne en compte nos particularités et qu'il y ait adaptation ? C'est nous qui le réclamons, mais à condition que, pour le prestige de la nation, les raisons d'adapter se fassent de moins en moins nombreuses, le développement économique et social souhaité étant effectif et réel.

Enfin que l'égalité sociale soit globale. C'est notre fierté, notre participation à l'effort de modernisation et de réalisation d'équipements sociaux, publics et collectifs dans nos pays. Mais dès lors, ne parlez d'exemplarité que pour citer à l'ordre de la nation nos travailleurs, pères et mères de famille, jeunes, handicapés, chômeurs, agriculteurs, artisans, etc. qui acceptent ainsi d'être privés de l'indispensable : la même couverture et assistance sociales qu'en France métropolitaine pour enfin bénéficier un jour du nécessaire, c'est-à-dire les équipements sociaux adéquats à la jouissance d'une existence conforme au siècle.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, dites : « Egalité sociale ». C'est le droit, c'est notre droit, ce sera votre mérite et celui de l'Assemblée d'avoir mis enfin un terme à cette inégalité vieille de plus de quarante ans : 1946, la loi de départementalisation ; 1986, la loi de programme. Disons égalité sociale ce soir, conformément d'ailleurs à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose que tous les Français naissent et demeurent libres et égaux en droit. Proclamez que les hommes et les femmes des départements et territoires d'outre-mer sont citoyens à part entière, que la nation s'engage à leur assurer les mêmes avantages qu'aux continentaux, dans les conditions de temps et de moyens définies par la présente loi de programme.

Voilà à peu près la décision que nous attendons de vous, monsieur le ministre. Rappellerai-je que nous sommes Français depuis 1635 pour la Martinique ? Ce n'est pas un sacrifice, vous l'avez dit, monsieur le ministre. Vous avez démystifié la vieille affirmation qui nous culpabilisait d'être à la charge, entretenus, assistés. Alors, allez jusqu'au bout de votre logique : restituez-nous totalement notre dignité si longtemps malmenée. Quelles que soient les potentialités que nous représentons pour la grandeur et la prospérité de la France, nous en avons payé le prix comme tous les citoyens de l'hexagone.

L'autre volet de votre projet qui retient mon attention, monsieur le ministre, c'est le contenu de la mobilité que vous nous offrez, mobilité qui prend en compte seulement le déplacement des « Domiens » de leur pays d'origine vers la métropole, en favorisant leur insertion, sans envisager de faciliter le retour de ceux qui ont des raisons sérieuses de revenir, telles que la possibilité d'y exercer un emploi, d'y créer une entreprise, ou des problèmes de santé personnels ou familiaux.

Ce n'est pas de la mobilité que vous nous proposez ! C'est de l'exode organisé ! C'est inciter à l'émigration en France.

Or, quand on connaît l'impossibilité dans laquelle se trouve aujourd'hui un Domien pour trouver un emploi stable et un logement décent sur le continent, on peut se demander quel sera le sort des nouvelles vagues d'arrivants en France.

La mobilité pour l'insulaire, ce doit être la liberté et l'égalité, monsieur le ministre. Pour commencer, une mobilité dans son environnement : qu'il puisse se mouvoir très largement, très facilement, dans la Caraïbe pour le Martiniquais, ou vers tous les pays voisins. Puis, après seulement, vers la métropole, avec l'espoir de pouvoir revenir chez lui, surtout s'il est porteur de forces et d'initiatives utiles à son pays.

Monsieur le ministre, il est de bon ton que l'on vous dise si l'on votera votre projet. Quant à moi, c'est pour l'instant prématuré. L'examen des amendements, le sort que vous allez leur réserver emporteront ma décision. Je vous attends, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Elie Castor.

**M. Elie Castor.** Monsieur le ministre, le projet de loi de programme que vous soumettez à notre examen aujourd'hui, a suscité chez les Guyanais, que je représente ici, de nombreuses inquiétudes, tant en raison des ambiguïtés qu'il contient que de la quasi-inexistence d'un dispositif destiné à donner à l'économie des départements d'outre-mer l'impulsion réelle dont ils ont besoin.

Les élus des assemblées départementales et régionales, consultés pour avis sur ce texte, n'ont pas manqué de nous faire part de leur opposition, et tout particulièrement les majorités du parti socialiste guyanais du conseil général et du conseil régional, à un projet flou qui constitue un recul sans précédent par rapport aux acquis de la décentralisation, car aucune répartition des crédits par département n'y figure ; pourquoi n'y a-t-il pas transparence ?

Sous couvert de relancer nos économies, vous préparez une vaste opération d'anéantissement des pouvoirs de décision des collectivités locales, obtenus grâce aux textes de décentralisation. Mais les Guyanais ne sont pas dupes, ils savent que votre texte ne vise qu'à mieux replonger leur pays dans la léthargie profonde et dans la situation de crise où l'avaient placé les gouvernements d'avant 1981.

Les Guyanais n'ont pas oublié les déclarations de M. Jacques Chirac, en décembre 1975, lors du lancement du fameux « plan vert », qui a connu un échec retentissant en raison non seulement de décisions imprécises, prises uniquement à Paris, mais encore d'absence d'étude préalable. De

jeunes agriculteurs, de surcroît inexpérimentés, ont été placés sur des terres impropres à l'agriculture, alors que des aventuriers venus des pays de la C.E.E. se voyaient attribuer des centaines, et pour certains des milliers, d'hectares de terres plus fertiles, alors que les collectivités territoriales attendent toujours de l'Etat la répartition du patrimoine foncier.

Je dois reconnaître, monsieur le ministre, que vous avez le mérite de nous faciliter la tâche puisque votre célérité à présenter un texte dont le flou est la caractéristique essentielle ne peut que conforter notre sentiment que vous allez tout droit à l'échec.

En fait, ce qui vous intéresse, c'est d'affirmer que la grande réforme pour les départements d'outre-mer est votre affaire et d'assurer la mainmise sur ces terres lointaines, vestiges d'un système colonial que vous refusez de considérer comme révolu.

Vous avez voulu agir vite, car la situation en Nouvelle-Calédonie vous l'imposait.

Monsieur le ministre, il faut que vous sachiez que les Guyanais n'accepteront pas de regagner la case départ, car d'ores et déjà ils ont su découvrir les mécanismes de la supercherie derrière les promesses alléchantes que vous avez formulées.

Avec la gauche au pouvoir, les Guyanais ont vu renaître ce qu'ils réclament depuis des décennies : leur capacité à assumer des responsabilités dans la direction des affaires de leur pays. Aujourd'hui, vous voulez leur dire qu'ils ne sont encore que des élus sous tutelle. Face à l'opération dure que vous lancez, les élus ne se coucheront pas en attendant que vous leur passiez dessus ! Ils n'accepteront pas que des années de labeur soient réduites à néant tandis que vous favorisez encore l'installation des chasseurs de primes.

Qu'avez-vous donc prévu pour les Guyanais ? Pensez-vous redresser l'économie de leur pays sans eux ?

Certes, vous avez suivi l'avis du Conseil économique en supprimant le terme de « redressement économique », car vous ne pouviez plus continuer à nier que vous bénéficiez des mesures significatives qui ont été prises par le gouvernement de la gauche.

Vous savez comme moi que la gauche au pouvoir a mené un effort de réflexion et de participation au développement économique de nos régions sur la base des axes suivants : rénovation et modernisation des secteurs traditionnels de l'agriculture tropicale ; développement accéléré dans les secteurs d'avenir - tourisme, aquaculture, énergies nouvelles, pêche, développement des activités artisanales et industrielles et de la recherche - vous savez très bien qu'il n'y a pas de développement économique sans recherche préalable.

Ces axes ne peuvent que s'insérer dans la poursuite de la politique d'aménagement des structures, de formation des hommes et d'ouverture sur l'environnement géographique.

Or qu'est-ce que vous nous proposez aujourd'hui ? Un texte dont le fondement est l'utilisation de l'outre-mer aux fins de rayonnement de la France. Mais quels sont les moyens que vous reprenez pour atteindre cet objectif ? La zone franche, la défiscalisation.

En ce qui concerne la zone franche, le titre II relatif au développement de l'activité économique est plus qu'évocateur. Les zones franches y sont présentées comme la solution miracle retenue après avis favorable des assemblées locales et des élus du conseil municipal de la commune concernée. Mais que se passera-t-il en cas d'avis négatif des dites assemblées ?

Serons-nous dans le cadre de l'interprétation du décret du 26 avril 1960, où la consultation n'est que purement formelle ? S'il en était ainsi, cette procédure ne serait qu'une pure mascarade. Mais si vous entendez tenir compte de l'avis des assemblées délibérantes, vous aurez, alors, le mérite d'avoir tenu compte de l'expression de la volonté générale.

Que ferez-vous en cas de désaccord entre les collectivités elles-mêmes ? Dans pareille hypothèse, ferez-vous prévaloir l'avis de la collectivité régionale, celui de la commune, ou celui de l'Etat ?

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que certaines omissions de votre texte ne peuvent que susciter des inquiétudes chez les élus locaux.

En outre, vous semblez considérer que le développement de nos régions passe quasi exclusivement par l'implantation des zones franches qui ont d'ailleurs été reconnues contraires aux règles communautaires.

Vous savez comme moi que l'intérêt d'une zone franche réside essentiellement dans les avantages qu'elle procure aux entreprises qui s'y installent, d'une part en raison de la plus grande liberté d'action dont elles jouissent et, d'autre part, de la réduction des coûts et de la diminution des impôts qui en résultent.

Vous les présentez comme génératrices d'emplois, mais encore faut-il qu'une activité industrielle intense se développe à côté de ces entrepôts pour produire, transformer, emballer, assembler des machines, des matériels et d'autres produits.

Il est patent que les zones franches, que vous voulez créer, seront essentiellement orientées vers l'exportation qui ne saurait, en aucun cas, constituer une aide au développement proprement dit.

Plus grave encore, vous proposez aux régions d'outre-mer de se faire elles-mêmes hara-kiri en donnant leur accord pour la création desdites zones, afin d'être en conformité avec les dispositions de la loi du 2 août 1984. Comment pouvez-vous, en effet, penser que la région Guyane puisse accepter la perte non compensée de l'octroi de mer et de la taxe professionnelle, ressources essentielles pour cette collectivité ?

Deuxième point : la défiscalisation. Voici encore un autre maître mot de votre politique économique. Nous nous attendons, très rapidement, à des perturbations violentes. Car la défiscalisation, c'est livrer la Guyane à la concurrence sauvage des multinationales.

La défiscalisation, c'est permettre à ces sociétés européennes et étrangères de participer au pillage de l'or de la Guyane, à Paul Ismar, à Delice et à Changement.

La défiscalisation, c'est favoriser l'entrée de gangsters, chasseurs de primes dans le secteur de l'exploitation forestière. La liste des échecs est déjà longue : Rougier, S.F.M., F.R.G., C.R.G.

La défiscalisation, c'est éliminer les artisans pêcheurs guyanais qui ont délaissé la fonction publique pour s'orienter vers ce secteur productif.

La défiscalisation, c'est délivrer un blanc-seing aux armateurs étrangers - Américains et Japonais - qui pillent les richesses halieutiques de la Guyane depuis un quart de siècle. C'est lutter aussi contre la francisation des armements de pêche que la gauche a contribué à mettre en place.

**M. Jean Lacombe.** Tout à fait exact !

**M. Elle Castor.** La défiscalisation, c'est permettre aux riches de se livrer à une spéculation foncière effrénée pour construire des logements de standing et de bon rapport pour les riches au détriment des logements très sociaux pour la plus grande partie de nos compatriotes défavorisés.

Comment voulez-vous, monsieur le ministre, que les jeunes Guyanais qui se sont lancés dans ce secteur productif puissent accepter leur élimination systématique ?

**M. François Loncle.** Très bien !

**M. Elle Castor.** En réalité vous allez déshabiller la région pour la réduire à l'établissement public qu'elle était en 1975.

C'est que votre but, sous couvert de libéralisme, est l'anéantissement de la décentralisation outre-mer, pour des raisons purement électoralistes. Manoeuvre ô combien habile quand on sait que même des membres de votre majorité sont favorables au maintien des textes relatifs à la décentralisation !

Mais puisque vous voulez récupérer les responsabilités confiées aux élus des départements d'outre-mer dans la détermination de leur avenir, il faut bien que vous leur réserviez un sort particulier. A ce propos, il me plaît de vous poser deux questions.

Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, sous prétexte de clarification des compétences respectives du département et de la région, d'accepter la proposition de loi qui a été présentée par MM. Debré, Virapoullé et Maran quant au transfert des recettes d'octroi de mer et de fonds routiers à la collectivité départementale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Deuxièmement, avez-vous l'intention de modifier les compétences des collectivités territoriales, départements et régions en supprimant la compétence de la collectivité régionale en matière de développement économique pour la transférer à l'Etat ? Nous constatons en effet que les crédits du F.I.D.O.M. seront abondés au niveau de la section générale au détriment de la section régionale.

Quid des contrats de plan qui ont été signés ? Nous pensons qu'il y a lieu de les respecter.

Certains se demandaient : une loi de programme pour quoi faire ? La réponse est simple : pour mettre à nouveau sous tutelle les départements d'outre-mer en récupérant toutes les compétences qui étaient dévolues à la région pour les retransférer au représentant de l'Etat.

Restaurer l'autorité de l'Etat outre-mer, avez-vous dit : le processus est irrémédiablement en cours.

C'est pour cela que nous disons catégoriquement non à votre projet, monsieur le ministre, comme nous disons non à tout projet économique encore basé sur une politique de transfert et également à toute émigration de nos populations d'outre-mer organisée par l'ex-Bumidom que vous voulez réveiller de ses cendres pour conduire la même politique.

Le développement de la Guyane devra se faire avec les Guyanais. S'ils doivent partir en métropole pour se perfectionner ou suivre des études supérieures dans des disciplines inexistantes dans le ressort de l'académie Antilles-Guyane, ils doivent pouvoir également regagner leur département d'origine, pour être les principaux acteurs du développement de leur pays.

Je n'aurai de cesse de vous répéter que le problème douloureux du chômage en Guyane ne sera pas résolu par le retour à la migration des Guyanais vers la métropole, mais par une formation professionnelle bien pensée, correspondant aux filières porteuses déjà indiquées dans le plan régional que nous avons élaboré et concernant plus particulièrement les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, de la forêt et des nouvelles technologies liées au développement des activités spatiales.

A ce niveau, permettez-moi de marquer encore une fois mon étonnement face à un texte qui prévoit en annexe des dispositions relatives à l'éducation, à la formation professionnelle et au développement sanitaire et social.

Nous voulons bien croire en l'adage « l'accessoire suit le principal », mais nous aurions souhaité voir figurer dans le corps du texte les dispositions essentielles à prendre notamment en matière d'éducation.

Vous prévoyez le financement de formations technologiques supérieures dans les académies des Antilles et de la Réunion. C'est bien.

Permettez-moi de vous rappeler la vocation technologique de la Guyane qui la destine tout naturellement à accueillir un institut universitaire de technologie. Nous aimerions connaître votre point de vue sur la question.

Toujours en annexe, mais dans le domaine agricole, vous envisagez l'installation de jeunes agriculteurs qui bénéficieront de dotations et de prêts à la modernisation. Mais vous ne dites pas un mot sur les modalités de cession des terres pour les collectivités territoriales, afin de leur permettre d'installer des jeunes agriculteurs dans le cadre de leur programme intégré d'aménagement rural. Vous prévoyez également pour notre région l'établissement d'un bilan d'exécution du plan de développement de 1976. Je peux d'ores et déjà vous dire que ce bilan est catastrophique.

Lors de l'émission *Face à l'outre-mer* du vendredi 21 novembre 1986, vous avez indiqué votre souhait de poursuivre la francisation de la flotte crevettière, mais que prévoyez-vous pour conforter le fonds de garantie de la pêche artisanale. Pourquoi avez-vous laissé de côté un secteur aussi porteur ?

Par ailleurs, parmi les opérations spécifiques de développement de l'annexe II, figure un programme de construction de voies d'accès à la ressource forestière. Il serait de bonne logique que vous transfériez les crédits que vous réservez à la section générale du F.I.D.O.M. à la collectivité régionale qui a déjà défini une politique forestière et qui dispose déjà d'un plan de restructuration des entreprises.

Toujours au niveau des infrastructures, nous aurions aimé voir figurer les travaux liés au grand projet qu'il vous incombe de soutenir, c'est-à-dire la construction du barrage de Petit Saut pour lequel nous avons sollicité la procédure des « grands chantiers ».

En effet, vous savez l'intérêt économique et social d'une telle procédure qui génère une organisation particulière avec désignation d'un coordonnateur et l'établissement d'un programme d'équipements d'accompagnement. Point n'est besoin de souligner les répercussions au niveau de l'emploi et de la formation pour notre région.

Je voudrais enfin, avant de conclure, rappeler à M. Holeindre, député du Front national...

**M. Jacques Limouzy.** Il n'est pas là !

**M. Elle Caëtor.** ... que si, en cette qualité, il a pu intervenir sur les problèmes guyanais, il était hors sujet. Il ignore les problèmes spécifiques de notre département et notamment ceux qui ont trait à son développement économique. Les propos qu'il a tenus sur l'exploitation forestière montrent à l'évidence son ignorance totale sur la question. En 1976, dans le Plan vert, des ignorants utopistes comme lui avaient proposé l'implantation d'une unité de fabrication papetière. Les sociétés Parson et Wittemore et International Paper ont échoué. Point n'est besoin d'insister.

Sur les problèmes d'immigration, il a pu défendre les thèses racistes de son mouvement. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Pierre Descaves.** Oh là ! Doucement ! Ça n'a rien à voir avec la forêt !

**M. Elle Caëtor.** Mais je lui dis que nous ferons barrage pour qu'elles ne s'étendent pas à notre population et je suis triste lorsque je constate que des applaudissements émanent des bancs des députés R.P.R. et U.D.F., et notamment de l'un des députés de la Guyane.

**M. Pierre Descaves.** Qu'est-ce que vous avez fait pendant cinq ans ?

**M. Elle Caëtor.** Monsieur le ministre, le seul combat qui vaille la peine d'être mené outre-mer est celui du développement. Pour cela, il faut que les plans de développement économique soient établis au niveau de la région par ceux qui ont reçu légitimement la mission de l'élaborer.

Parce que je ne retrouve pas cette volonté de poursuivre, voire d'accélérer, le processus de développement que la gauche avait mis en place dans les départements d'outre-mer, je voterai contre votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mauger.** Quel dommage !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans son très brillant exposé d'hier, M. Virapoullé conseillait...

**M. Pierre Mauger.** Avec quel talent et quelle passion !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... à chacun d'entre nous de considérer sa circonscription ou son département comme s'il s'agissait d'une terre lointaine avec tous les problèmes d'enclavement qui se posent à elle. Eh bien ! aujourd'hui ce n'est pas un homme des îles qui vient prendre la défense des îles, mais l'homme d'une presque île. Je suis, en effet, comme vous le savez, député de la Manche et, sans me sentir aussi isolé que certains d'entre vous, je puis vous affirmer que je sais, moi aussi, ce que signifie l'enclavement, le fait d'être un peu loin non pas de la métropole, mais de Paris.

**M. Pierre Mauger.** N'exagérons rien ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Limouzy.** La Manche, ce n'est pas la Corse !

**M. Jean-Marie Daillet.** S'il est vrai que la décentralisation est inscrite dans les textes, elle a quelque peine à se faire sentir dans les faits. Quoi qu'il en soit, nous devons marquer notre solidarité la plus complète avec les départements et territoires d'outre-mer.

**M. Jean Lecombe.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est à ce titre que je m'exprime. Je n'ai pas d'intérêt à défendre. J'ai visité certains d'entre eux et je suis bien d'accord avec le Premier ministre lorsqu'il affirme que ces départements et territoires constituent un élément essentiel de la nation française. Au reste, quand certaines îles ont été bradées - le mot n'est pas trop fort - dans des conditions ridicules, et même à la limite du supportable, cela n'a procuré aucun avantage à leur population. Voyez ce qui s'est passé aux Nouvelles-Hébrides, que l'on appelle aujourd'hui le Vanuatu. Il en a été de même dans certains autres territoires, même si je reconnais qu'ils avaient le droit de réclamer leur indépendance. Pour le Vanuatu, où l'affaire a été conduite de la pire façon, je vous renvoie à un excellent livre écrit par un avocat de Nouméa.

Défendre les Français d'outre-mer, c'est défendre leur citoyenneté, mais aussi leur droit à la parité économique et sociale qui est loin encore d'être acquise, mais que votre projet entend de réaliser, et leur territoire, quel qu'en soit le statut.

Ce matin, je relisais l'intervention de M. Michel Debré qui a eu tout à fait raison de rappeler hier les aspects militaires de cette défense en demandant que nos armées ne soient pas écartées de ces territoires. (*M. Michel de Rosiolan applaudit.*) Ces départements et territoires sont peu défendus.

L'insuffisance de notre flotte de surface ne permet pas d'y entretenir des stations navales qui rendraient plus crédible et plus facile la défense de ces départements et territoires d'outre-mer. C'est là un aspect des choses auquel il faudra songer. Je n'ai pas besoin de vous suggérer, monsieur le ministre, de vous entretenir de ce sujet avec votre collègue de la défense qui, en défendant son budget, n'a pas manqué de l'aborder et y reviendra lors de la discussion de la loi de programme. Si nous avons besoin de porte-avions nucléaires pour remplacer les vieux porte-avions presque hors d'âge qui sillonnent encore nos mers, c'est bien aussi pour affirmer la présence de la France outre-mer.

En Guyane, j'ai admiré ce que l'on fait dans le cadre du service national adapté. Que nos recrues de métropole aillent dans les territoires d'outre-mer, c'est fort bien, mais il faudrait aussi que les jeunes d'outre-mer viennent en métropole. Cette intensification des échanges renforcerait le sentiment d'appartenance à la communauté française.

**M. Georges Lemoine.** C'est ce qui se fait !

**M. Jean-Marie Daillet.** Sans les départements et territoires d'outre-mer, la France n'aurait pas sa dimension mondiale, ni son potentiel maritime considérable, et il lui manquerait aussi un apport culturel, qui dépasse le fait touristique.

Je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, sur les raisons pour lesquelles les îles Caraïbes françaises ne participent pas à l'initiative du bassin caraïbe qui leur permettrait d'exporter, de faire croître et prospérer des industries exportatrices vers le premier marché du monde, l'un des plus riches, celui des Etats-Unis. Je ne vois pas pourquoi nos îles en sont exclues puisque aussi bien des îles dont les capacités et l'organisation sociale ou politique sont actuellement moins développées ont été inscrites dans ce programme.

**M. Robert Le Foll.** C'est un piège ! Elles ne produisent rien !

**M. Jean-Marie Daillet.** Considérant l'ensemble de votre projet, je voudrais saluer, monsieur le ministre, votre hauteur de vues et votre esprit de prévoyance. Lorsque vous étiez venu dans la Manche pour la campagne électorale, vous aviez fait plaisir à vos auditeurs, tout en les honorant, en leur parlant des problèmes internationaux, et il n'y a pas lieu de s'étonner de vous voir occuper aujourd'hui un poste de responsabilité lié à notre rôle dans le monde.

Je terminerai mon intervention en parlant de Mayotte. J'ai été heureux d'entendre notre collègue Henry Jean-Baptiste défendre les Mahorais. Contre vents et marées, ils ont voulu rester Français. Je dirai, paraphrasant une formule célèbre : Ces gens-là ont des droits sur nous. Nous devons, par-dessus le marché, bien considérer la position stratégique de cette île de l'océan Indien, en plein canal du Mozambique, une zone extrêmement convoitée du point de vue militaire, par certain impérialisme menaçant (*M. François Porteu de la Morandière applaudit*), une zone contrôlée, de part et d'autre de ce canal, par des gens quelque peu trop liés à l'impérialisme en question, bref une zone qui est tout simplement la plus grande voie stratégique maritime du monde pour ce qui est des matières premières.

**M. François Porteu de la Morandière.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est pourquoi il fallait que le Gouvernement marquât, par la visite de M. le Premier ministre, son intérêt, que dis-je, son attachement indéfectible à cette île qui a voulu rester française.

Si les crédits supplémentaires que vous avez prévus aident Mayotte à opérer son décollage économique, que l'on ne vienne surtout pas reprocher à qui que ce soit, et notamment pas au gouvernement de la France, de faire de ses territoires et départements d'outre-mer des vitrines. S'il s'agit de vitrines de la démocratie, de la créativité, de la solidarité françaises, eh bien, soyons pour ces vitrines-là !

Je conclurai mon propos, monsieur le ministre, en insistant moi aussi pour que l'on ne tarde pas trop à déférer aux vœux de la population de Mayotte. Mayotte veut devenir un département français. Vous prévoyez des adaptations, vous voulez élever le niveau de vie, l'organisation administrative. C'est bien, mais faut-il véritablement en faire un préalable ? Telle est la question que je tenais à vous poser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national (R.N.)*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Lemoine.

**M. Georges Lemoine.** Le débat auquel nous avons participé, monsieur le ministre, a fait apparaître des paradoxes, des contradictions, et invite cependant encore à poser quelques questions.

Pourquoi tant de bonne volonté si mal récompensée ? Je veux dire : pourquoi n'y a-t-il pas d'enthousiasme spontané ?

Pourquoi laisser passer une occasion de débattre sur le fond de la situation économique dans les départements d'outre-mer ? Pourquoi n'étudier, à aucun moment, la question du déséquilibre structurel de ces économies ? Pourquoi si vite susciter tant d'espérances qui pourraient être demain lourdes de désillusions ? Surtout, pourquoi donner l'impression de dresser une ordonnance sans communiquer tous les éléments du diagnostic ? Il reste dans votre projet de loi peu des remarques qui vous ont été adressées par le Conseil économique et social. Je ne voudrais pas, au moment où cette discussion générale s'achève, que l'on puisse critiquer la volonté que vous affichez. Ce serait injuste et partial. Mais certains des arguments avancés par vos amis montrent à l'évidence l'ambiguïté de la démarche que l'on souhaite vous voir adopter.

M. le Premier ministre Debré a revu hier dans le présent projet de loi de programme, et nous le comprenons, une partie de son passé. Mais, monsieur le Premier ministre, les temps ont changé !

**M. Michel Debré.** Ils ont changé depuis peu !

**M. Georges Lemoine.** Quand vous dites, vous adressant à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, que sa loi est une bonne loi départementaliste...

**M. Michel Debré.** Enfin !

**M. Georges Lemoine.** ... je crois que vous ne lui donnez pas les bons arguments. Car, en fait, ce que vous souhaitez, c'est consigner dans cette loi et prendre à travers ce débat une sorte de revanche sur une régionalisation que vous n'avez jamais acceptée, une revanche sur la décentralisation en général, vous qui vous voulez ici le dernier des jacobins.

**M. Paul Vergès.** Très bien !

**M. Georges Lemoine.** Les départements d'outre-mer - vous l'avez dit, je crois, monsieur le ministre, devant les sénateurs - ont une histoire. C'est vrai, mais reconnaissez que cette histoire est récente. La départementalisation, M. Césaire l'a redit hier, avait été en son temps une étape de progrès, de rupture par rapport au système des colonies. Quel paradoxe de voir aujourd'hui cet acquis lourd de progrès, riche d'expérience, bloqué, confisqué par les représentants du conservatisme !

**M. Jacques Limouzy.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Georges Lemoine.** Ce n'est pas l'institution en soi qui était critiquable, mais la manière dont la droite avait politiquement empêché toute évolution par un découpage cantonal qui, dans nombre de cas, était injuste. Quand une institution est bloquée, qu'elle n'évolue pas ou ne peut plus évoluer, elle conduit au mécontentement profond, dont l'expression est incontrôlable.

C'est une des raisons qui nous avaient conduits à réfléchir sur le schéma de la régionalisation. Vous dites, monsieur le ministre, vouloir garder cette institution, jeune encore. Mais, au lieu de lui donner le supplément de force dont elle aurait besoin pour en assurer la croissance, vous semblez tout faire pour qu'elle demeure chétive.

Vous aviez à votre disposition les contrats de plan qui vous permettaient de vous appuyer sur un consensus à peu près général. Vous pouviez ainsi donner libre cours à votre générosité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Frédéric Jelton.** Et voilà !

**M. Georges Lemoine.** En fait, et le budget que vous avez défendu il y a quelques semaines l'a clairement fait apparaître, vous avez reconduit à peu près en masses équivalentes le F.I.D.O.M. départemental et le F.I.D.O.M. régional, mais gardé une enveloppe confortable pour le F.I.D.O.M. général.

**M. Michel Debré.** Très bonne mesure !

**M. Georges Lemoine.** Votre démarche est donc le contraire de celle que nous avions proposée. Là où nous avons voulu jouer la carte du partenariat, de la responsabilité avec les élus locaux, en travaillant sur la base de leurs choix - même si tout n'était pas éligible en même temps aux contrats de plan, et je me souviens notamment des longues discussions que nous avons eues avec les élus de la Réunion - vous êtes conduit aujourd'hui à imposer la volonté du pouvoir central. Vous vous apprêtez à faire du préfet de région un préfet de département et - tout en respectant l'article 73 de la Constitution, comme dirait M. Michel Debré - à lui donner des pouvoirs exorbitants.

Abandon d'une démarche, remise en cause d'un pouvoir qui était devenu réel, je crains que tout cela ne conduise à l'asphyxie lente, mais régulière, du pouvoir régional. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Paul Vergès.** Très bien !

**M. Georges Lemoine.** Vous avez, monsieur le ministre, changé de cap, mais pour quel horizon ? Rien de ce qui aurait pu être mis à plat lors de la préparation de la loi ou dans le cadre de cette discussion, rien de ce qui aurait pu vous guider après une concertation sur place avec les élus, les syndicats, les partenaires économiques, n'apparaît dans ce texte.

La société qui ressortira de l'application de votre loi sera demain, encore plus qu'aujourd'hui, une société duale, inégale et injuste.

**M. Elie Hoarau.** Eh oui !

**M. Georges Lemoine.** Vous ne proposez aucune mesure qui s'attaque aux vrais problèmes, par exemple aux écarts de salaires entre secteur public et secteur privé, rien qui s'attaque aux disparités. Où sont les mesures qui permettraient de libérer les économies des départements d'outre-mer du poids de l'import-export ?

Votre loi ne fera qu'augmenter la dépendance économique à l'égard des transferts publics. Là où il faudrait faire naître des solidarités nouvelles qui prennent en compte les potentialités et les limites des départements d'outre-mer, vous ne faites que reprendre des recettes qui, jusqu'à présent, ont malheureusement échoué.

Qui n'a pas été frappé dans cette assemblée, lors du débat budgétaire, par cette intervention en forme de supplique d'un membre de la majorité, député de la Guadeloupe, qui de cette tribune vous demandait : « Monsieur le ministre, donnez-nous des petits boulots. » Est-ce là la nouvelle perspective, la vocation d'un député d'un département d'outre-mer : obtenir des petits boulots ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Paul Virapoullé,** rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. C'est mieux que le chômage que vous avez créé !

**M. Georges Lemoine.** Pour répondre à ces questions, vous avez repris une demande longtemps formulée par M. Debré : la mobilité. Mais la mobilité a toujours existé !

**M. Michel Debré.** Non !

**M. Georges Lemoine.** Tous les jeunes qui ont voulu, à un moment ou à un autre, aller en métropole pour se perfectionner, pour y exercer un métier ont pu le faire dans de bonnes conditions.

**M. Elie Castor.** Absolument !

**M. Jean-Paul Virapoullé,** rapporteur pour avis, et **M. Michel Debré.** C'est faux !

**M. Georges Lemoine.** Vous savez, monsieur Debré, que j'avais négocié avec le ministre de la défense la possibilité pour les jeunes des départements d'outre-mer qui effectuaient leur service national en métropole d'y rester trois ans en conservant le bénéfice du billet de retour.

**M. Michel Dabré.** Avant 1981, c'était cinq ans !

**M. Georges Lemoine.** Je m'inscris donc en faux contre ce que vous avez dit hier. Je ne crois pas plus dans la mobilité que dans les projets de M. Messmer qui, en 1972, offrait comme perspective aux Réunionnais de s'expatrier en Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Les mêmes qui, aujourd'hui, demandent l'arrivée des « Domiens » en métropole sont ceux-là mêmes qui exigeaient leur renvoi dans leurs départements il y a quelques années quand, dans certains centres de tri postaux, des grèves duraient trop longtemps. On disait alors que c'était la faute de ceux qui venaient des départements d'outre-mer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Dabré.** Qui l'a dit ? Vos amis !

**M. Georges Lemoine.** Non, les vôtres ! Croyez-moi, il y a sur ce sujet toute une littérature, et elle est d'importance !

Les zones franches, monsieur le ministre, peuvent-elles répondre à certaines demandes qui ont été exprimées ? J'avais donné mon accord à celle qui a été ouverte à Pointe-à-Pitre. Il ne faut donc pas dire systématiquement non. Toutefois, les multiplier serait sans doute affaiblir le tissu industriel productif déjà existant mais, vous le savez, encore très fragile.

J'évoquerai à ce sujet la C.B.I. Contrairement à ce qu'a dit hier après-midi un élu du Front national, jamais on n'a proposé à la France d'y être associée. Au contraire, des entreprises ont quitté les Antilles françaises pour investir dans les pays qui avaient l'autorisation de pénétrer les marchés américains pour bénéficier de la clause des 35 p. 100 de la valeur ajoutée. Alors que nous croyions pouvoir renforcer notre développement économique, nos entreprises ont dû partir ailleurs !

**M. Frédéric Jalton.** Eh oui !

**M. Georges Lemoine.** Quant à la formation, j'en dirai peu de chose. Elle relève des compétences des régions. Ce que je souhaite, monsieur le ministre, c'est que le programme « Informatique pour tous » que nous avons mis en place non seulement en métropole, mais aussi dans les départements d'outre-mer, continue avec de bonnes perspectives.

Ce débat, comme de nombreux autres sur l'outre-mer, a été entaché de passion, et même d'arrière-pensées. Je suis persuadé - et je le regrette, comme vous sans doute - qu'il ne sortira pas de cette confrontation ce que nous pourrions souhaiter pour les départements d'outre-mer.

Nous avons le sentiment que l'essentiel pour vous, quel qu'un l'a dit ou plutôt répété hier, était de faire une bonne plate-forme avant l'élection présidentielle pour votre candidat, derrière lequel vous vous êtes abrité à plusieurs reprises, Jacques Chirac. Cet avertissement a d'ailleurs été fort bien perçu par vos amis de l'U.D.F. qui, hier, n'ont pas manqué de rappeler à cette tribune les prises de position de M. Raymond Barre à la Réunion et les propositions de leur parti, vous disant : « Attention, ne gardez pas tout pour vous, nous avons notre part. »

**M. Frédéric Jalton.** Eh oui !

**M. Georges Lemoine.** Messieurs, la course est lancée ! Monsieur le ministre, on a dit de vous que vous étiez aux départements d'outre-mer ce que Michel-Ange est à Rome. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Georges Lemoine.** Michel-Ange a mis des années à décorer la chapelle Sixtine. Aurez-vous pour vous ce temps ?

**M. Pierre Mauger.** Il va beaucoup plus vite !

**M. Georges Lemoine.** Ne craignez-vous pas, au moment où vous entreprenez ce que je pense être la grande fresque de la résurrection (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) je veux dire celle du redressement économique, de ne devoir vous en tenir qu'à la partie inférieure de cette fresque, celle qui retrace la misère du monde, les damnés de la terre ?

Mais alors, que restera-t-il du message d'espoir, du besoin de concilier la justice sociale et le développement économique ? Sans doute peu de chose, peut-être le souvenir d'un faux débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Joseph Franceschi.

**M. Joseph Franceschi.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme de la discussion générale du projet de loi de programme relatif aux départements d'outre-mer, dont beaucoup dénoncent les mauvais concepts.

Avec l'élégance du verbe qui le caractérise, se fondant sur l'expérience et les réflexions de toute une vie, Aimé Césaire vous a dit, monsieur le ministre, en défendant la question préalable, combien l'emportaient les motifs d'incertitude et d'inquiétude.

Frédéric Jalton, député-maire des Abymes, dont nous avons toujours apprécié la modération et la vigilance permanente contre toutes les discriminations, Maurice Louis-Joseph Dogué, Elie Castor, Georges Lemoine, dans un instant Jean Lacombe, Robert Le Foll, notre délégué aux départements et territoires d'outre-mer, lorsqu'il soutiendra la motion de renvoi en commission, ont avancé ou avanceront les mêmes et justes arguments, ceux de dignité et de solidarité.

Ainsi, tous les hommes de progrès sont unanimes à reconnaître que votre texte présente de nombreux défauts et y décèlent de graves arrière-pensées.

Ce sont ces données qui nous amènent à constater que les assemblées locales des régions et départements d'outre-mer, consultées précipitamment, ont toutes émis un avis défavorable, où à tout le moins réservé, sur ce projet, que le Conseil économique et social, dans sa sagesse, a proposé, sans résultat probant, de nombreuses modifications au texte, malgré le rythme très rapide des consultations auquel il a été soumis, que votre majorité, enfin, a dû expédier au Sénat, après déclaration d'urgence, le projet sans trop prêter d'importance aux avis autorisés des représentants les plus éminents des régions concernées.

Ma première observation sera donc pour dire que s'il y a urgence à résoudre les problèmes des régions d'outre-mer, un peu moins de hâte dans la démarche gouvernementale et une plus grande attention aux vrais problèmes, que certains de nos collègues du Sénat ont pourtant si bien évoqués, auraient permis un résultat acceptable, en tout cas meilleur que celui qui nous est proposé.

En fait, ce projet de loi aboutira à une loi inadmissible tant il est vrai qu'il manifeste dans l'ensemble de ses dispositions des sentiments hypocrites. Je ne doute pas, en effet, que le Gouvernement mettra tout en œuvre, et surtout toutes les procédures, pour faire voter sans retouche un texte dont je suis sûr que certains des membres de sa majorité ont, eux aussi, perçu le caractère pernicieux.

Mais qu'il me soit permis tout de même de souligner ici l'erreur fondamentale que constituerait l'adoption de ce texte. Je pense en effet que le principe même de ce projet doit être mis en cause et que ses dispositions doivent être dénoncées.

Le principe même de ce projet doit être mis en cause car il procède d'arrière-pensées évidentes qui visent à « démolir » d'importants acquis.

Une loi de programme, pour quoi faire ? La question a déjà été posée. Les conseillers économiques et sociaux, les sénateurs, les élus locaux ont trouvé mille formules qui mettent en lumière l'inadéquation de la forme choisie à la réalité des économies ultra-marines. La loi dite de programme n'engage pas à grand-chose. Nulle réponse sérieuse n'a été apportée à la question posée. Et pour cause ! Aucune analyse exhaustive n'a précédé l'élaboration du document. Ou bien plutôt, la forme cachant le fond, on s'est volontairement refusé à considérer les vrais problèmes des régions d'outre-mer de peur d'être conduit à les résoudre.

En fait, la formule « loi de programme » était le moyen commode de noyer le poisson. Fi des plans régionaux et des contrats de plan ! Fi des collectivités locales qui connaissent le terrain ! Fi de la démocratie de base qui contrarie le pouvoir actuel !

Quels objectifs, alors ?

Le premier me paraît être - et Georges Lemoine l'a brillamment dit tout à l'heure - purement électoraliste. Il s'agit, par un saupoudrage habile, de convaincre, avant les grandes échéances électorales, les populations d'outre-mer d'une prétendue volonté gouvernementale de les aider réellement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Marie Jacq.** Très bien !

**M. Jean Lacombe.** Et on paiera tout cela très cher !

**M. Joseph Franceschi.** Il convient donc pour nous de dénoncer ce pied-de-nez habile fait à nos compatriotes d'outre-mer car ils peuvent être assurés que le saupoudrage dont il s'agit est de la poudre aux yeux qui les fera pleurer les urnes closes. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'autre objectif, qui constitue le premier pas d'une démarche qui s'appliquera à l'ensemble des régions et des départements de la France est, n'en doutons pas, de ruiner la décentralisation.

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Mais non !

**M. Joseph Franceschi.** Hors de cette loi de programme, le Gouvernement a déjà engagé, par le biais de ses services déconcentrés, le processus de la recentralisation. Ici et là, notamment dans les régions d'outre-mer, l'on assiste à une tentative de reprise en mains par les préfets de leurs anciennes prérogatives. Ces bras du pouvoir central se substituent autant que faire se peut aux élus locaux, comme si la loi de décentralisation n'avait jamais existé.

Notre ami Jalton a évoqué hier soir votre décision, monsieur le ministre, de faire proposer par votre représentant en Guadeloupe un plan de développement régional de 1986 à 1990. Il a été communiqué aux élus locaux en leur demandant de présenter des observations dans un délai rapide, alors que nous pensions tous, ici et ailleurs, qu'il était acquis une fois pour toutes que la procédure devait être justement l'inverse.

La recentralisation : voilà l'objectif caché, mais aujourd'hui décelé ! Voilà l'objectif de votre texte qui vise, en déséquilibrant les élus locaux, à remettre dans la sujétion des populations déjà victimes d'un capitalisme sans pitié.

Permettez-moi, à ce sujet, de remarquer l'absence totale du mot « région » dans votre projet de loi.

**M. Robert Le Foll.** Oui, tout à fait !

**M. Paul Vergès.** Absolument !

**M. Joseph Franceschi.** Celui-ci s'intitule : projet de loi de programme relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. On n'y trouve nulle part aucune référence à la dynamique de cette nouvelle collectivité. Ne serait-il pas souhaitable pourtant de l'intégrer dans les textes, les discours et aussi les esprits ? Ou alors existe-t-il, dans le subconscient de certains, une allergie à cette notion ?

La recentralisation : tel est aujourd'hui l'objectif caché. Une analyse, même rapide, des dispositions de votre projet confirme son hypocrisie.

Ma première observation est relative aux aspects financiers de votre projet de loi. Chacun a pu noter combien l'effort annoncé s'est réduit comme peau de chagrin au fur et à mesure des tractations avec la rue de Rivoli. Passe encore qu'il ait été réduit, mais il aurait fallu consentir un effort de clarté et que l'on sache au moins, à défaut des affectations précises, la ventilation par région. Mais c'eût été dévoiler par avance vos intentions et démontrer que le « bras déconcentré » du Gouvernement disposera prioritairement des moyens aux fins que nous avons tout à l'heure dénoncées, sans que les élus locaux puissent raisonnablement intervenir dans le processus de dépenses.

Ma seconde observation se rapporte à certains choix fondamentaux opérés par le Gouvernement. Ce refus d'analyser les vrais problèmes, et donc d'accepter d'en envisager le traitement, a conduit à la facilité qui consiste à favoriser les tendances dont quarante ans de départementalisation ont permis l'émergence, qu'il s'agisse des mesures prises en faveur de la mobilité qui sont l'acceptation de l'échec des économies locales, qu'il s'agisse de la parité sociale qui constitue en soi la négation des principes fondamentaux de notre droit. Vous savez, en effet, autant que nous tous, que cette notion de parité sociale est une resucée de pratiques anciennes qui ont régulièrement abouti à un échec. Déjà critiquable dans son principe, la parité sociale est dans sa pratique source de désordres et d'ennuis à terme car les modalités de son exécution la rendent fragile au regard de l'état conjoncturel des finances de l'Etat.

Vous le savez, nous vous l'avons dit, nous préférons, nous socialistes, la notion d'égalité sociale.

Le travail accompli à ce propos, et surtout celui ayant trait à la diminution des écarts du S.M.I.C., par les gouvernements Mauroy et Fabius montrait bien la bonne voie. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Allons donc !

**M. Piorra Deacaves.** C'était la voie de la faillite !

**M. Joseph Franceschi.** C'est une réalité, et je le dis nettement : à une notion floue, nous eussions préféré des annonces précises, même si elles devaient s'accompagner d'un échancier.

**M. Robert Le Foll.** Tout à fait !

**M. Joseph Franceschi.** C'était aussi l'avis du Conseil économique et social, que le Gouvernement n'a pas suivi.

Puisque j'en suis aux prestations individuelles, je voudrais, monsieur le ministre, que vous nous rassuriez à propos de l'annexe IV qui traite des prestations sociales.

Vous nous demandez de voter la disposition suivante : « Dans le délai d'un an à compter de la publication de la présente loi sera publié un décret modifiant l'article D. 814-1 du code de la sécurité sociale et étendant aux départements d'outre-mer l'allocation spéciale mentionnée à l'article L. 814-1 dudit code. » Pouvez-vous, monsieur le ministre, bien nous préciser quelles sont vos intentions en ce domaine ?

Ce membre de phrase veut-il bien dire que les prestations sociales, et en particulier celles-là, seront étendues dans le délai d'un an ou que le décret fixera les modalités temporelles d'application non encore définies ?

Si vous vouliez lever toute ambiguïté, il vous aurait suffi de nous demander d'ajouter au troisième paragraphe de l'article D. 814-1 du code de la sécurité sociale, qui dispose qu'il faut résider « en France métropolitaine », le membre de phrase : « ou dans les D.O.M. ».

Le recours à d'autres procédures cache-t-il des subtilités ? C'est la question que l'on a raison de se poser et c'est aussi ce que voudraient bien savoir les 53 000 personnes âgées qui perçoivent un minimum vieillesse annuel de 19 988,84 francs contre 31 030 francs en métropole, soit une différence de 900 francs par mois.

Ainsi, monsieur le ministre, votre texte paraît, dans sa philosophie, entériner l'idée de terre de consommation ou de transfert, inapte à la production.

Faut-il parler du gadget que constitue l'instauration de zones franches dans ces régions ? Rien de sérieux n'est prévu pour que l'outre-mer, débarrassé des habitudes d'antan et des héritages du pacte colonial, puisse enfin de lui-même être un des éléments à part entière de la nation !

En s'en prenant à l'espoir qu'avait fait naître chez nos compatriotes d'outre-mer la grande œuvre de décentralisation, par l'intermédiaire d'un texte de conjoncture, dangereux dans ses attendus et probablement dans ses effets, le Gouvernement joue avec le feu, dont nous savons qu'il couve ici et là. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Votre projet, monsieur le ministre, a été, je vous l'ai déjà dit, rejeté par la grande majorité des instances locales. Elles avaient une autre conception et d'autres perspectives pour leurs collectivités. Intégrées définitivement dans la République, elles espéraient disposer d'encore plus de moyens pour gérer leur économie, et cela s'alliait avec leur esprit d'initiative, d'entreprise et de dignité.

Au lieu de coller à la vérité existante et de les aider à réaliser les projets sérieux qu'elles avaient élaborés, vous leur donnez une impression de frustration en les privant des pouvoirs que leur avaient donnés les lois de décentralisation.

Au lieu de faire en sorte que l'Etat apporte un plus à leurs espérances, vous remettez en cause, à travers une avalanche de chiffres, les importantes avancées réalisées.

Les départements d'outre-mer ont, monsieur le ministre, grâce aux socialistes, affirmé et confirmé leur destin dans la France.

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Contre les socialistes !

**M. Joseph Franceschi.** Avec et grâce aux socialistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est un contexte politique nouveau, que nous n'avons pas trouvé en 1981, voire une chance, que vous auriez dû saisir pour ouvrir d'autres voies.

Plutôt que de poursuivre notre œuvre, plutôt que de réunir les cœurs, plutôt que de sceller pour toujours un destin commun sous les trois couleurs, un destin forgé par la sincérité, l'estime et la confiance, vous vous risquez à réveiller de vieilles tentations. Et, bien que ce ne soit pas ce que les socialistes souhaitent, craignez, monsieur le ministre, d'en subir un jour les conséquences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paulin Bruné.

**M. Paulin Bruné.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il était de tradition que, chaque année ou tous les deux ans, le Gouvernement saisisse l'Assemblée nationale d'un projet de réflexion sur l'avenir économique des départements d'outre-mer. C'était l'occasion, pour les uns et pour les autres, de pratiquer une envolée lyrique, d'inventer des thèmes nouveaux. C'était l'occasion également, pour le Conseil économique et social de faire valoir des thèses d'autant plus audacieuses qu'il n'a pas de pouvoir en la matière !

Monsieur le ministre, la loi de programme que vous nous proposez - et c'est une grande première dans l'histoire des départements d'outre-mer - présente, à l'évidence, un défaut : sa minceur car elle n'a que treize pages ! Les documents présentés par les précédents gouvernements étaient, c'est vrai, beaucoup plus importants.

Le hasard ayant voulu que je parle parmi les derniers, permettez-moi, mes chers collègues, d'exprimer mon indignation devant certains propos.

Monsieur Lemoine, lors de la discussion du projet de budget relatif aux départements et territoires d'outre-mer, vous avez tenu un discours dans lequel vous indiquiez qu'il ne fallait pas tomber dans le manichéisme ; que chacun faisait ce qu'il pouvait ; qu'il n'y avait pas les bons d'un côté, les mauvais de l'autre ; qu'il ne fallait pas voir les arrières-pensées mais seulement les pensées ; que l'erreur était humaine et qu'un gouvernement pouvait se tromper. Or il semblerait que le langage que vous teniez un samedi après-midi n'est pas le même que celui tenu un mercredi ! Est-ce une question de jour ? Ou est-ce une question de circonstances ? Que sais-je ?

**M. Robert Le Foll.** C'est une question de sujet !

**M. Paulin Bruné.** Mais ceux qui nous écoutent aujourd'hui, et qui ne suivent pas forcément la vie politique française, pourraient se demander : « Mais M. Lemoine n'a-t-il pas été secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ? »

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Si peu !

**M. Paulin Bruné.** « N'a-t-il pas participé à un gouvernement, qui, pendant cinq ans, avait pour thème essentiel le changement ? »

**M. Robert Le Foll.** Bien sûr que si. Les choses ont changé d'ailleurs !

**M. Paulin Bruné.** Et lorsque vous nous dites, monsieur Lemoine, qu'on a laissé passer l'occasion d'un grand débat, je vous invite à consulter la documentation de l'Assemblée nationale, et vous verrez qu'en vingt ans, 280 pages de débats ont porté sur l'avenir économique des départements d'outre-mer.

**M. Jean Lacombe.** Ce n'est pas avec de tels raisonnements que vous bâtirez l'avenir de la Guyanne !

**M. Paulin Bruné.** Une fois pour toutes, finissons-en avec cet état d'esprit qui consiste à dire éternellement que nous voulons éternellement prendre une revanche. Certes, nous voulons prendre une revanche, mais sur le sous-développement des départements d'outre-mer !

**M. Jean Lacombe.** Ne ressassez pas le passé !

**M. Paulin Bruné.** Je sais que parler du passé vous gêne.

**M. Jean Lacombe.** Pas du tout !

**M. Paulin Bruné.** L'autre reproche adressé à ce projet de loi est sa rapidité. On nous dit qu'il a été conçu pendant les vacances et que les assemblées n'ont eu que quinze jours pour l'examiner.

Certains vont dire que c'est un projet électoraliste et que la rapidité avec lequel il a été présenté est un défaut.

**M. Jean Lacombe.** M. Scisson l'a dit !

**M. Paulin Bruné.** Si la vitesse est un défaut, permettez-moi de vous rappeler, messieurs les socialistes, que ce que vous considérez comme l'œuvre essentielle de votre législation, c'est-à-dire la régionalisation, a été votée en moins d'un mois.

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Très juste !

**M. Paulin Bruné.** A la suite du rejet du principe de l'Assemblée unique par le Conseil constitutionnel, vous avez, en quelques semaines, élaboré un texte portant réforme des départements d'outre-mer.

**M. Robert Le Foll.** Nous avons repris un texte !

**M. Joseph Franceschi.** En effet, nous avons repris un texte antérieur !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, personne n'a interrompu personne dans ce débat. Je ne permettrai pas que vous commenciez.

**M. Jean Lacombe.** Que M. Bruné ne fasse pas de provocation !

**M. le président.** Ecoutez l'orateur et taisez-vous !

**M. Paulin Bruné.** Monsieur Franceschi, je vous ai laissé parler. Je sais que la vérité dérange, mais laissez-moi continuer !

**M. Joseph Franceschi.** Cela ne me dérange pas. Je ne fais qu'apporter une précision !

**M. Paulin Bruné.** Vous avez voté le texte portant réforme des départements d'outre-mer en quelques semaines, et vous avez procédé aux élections dans la foulée !

**M. Jean Lacombe.** Ce n'est pas le sujet !

**M. Paulin Bruné.** C'est dans la rapidité que ce texte portant création des régions d'outre-mer, c'est-à-dire des R.O.M., a été voté. L'image est facile, mais, avouez-le, il s'agissait plutôt de la Course du rhum !

**M. Joseph Franceschi.** Rejetez-vous ce texte ? Dites-le nous !

**M. le président.** Monsieur Franceschi, je vous en prie !

**M. Joseph Franceschi.** Monsieur Bruné, rejetez-vous ce texte, oui ou non ?

**M. Paulin Bruné.** Monsieur Franceschi, je voudrais également vous rappeler...

**M. Joseph Franceschi.** Dites-le, tout simplement !

**M. le président.** Monsieur Bruné, n'entamez pas un dialogue avec M. Franceschi, poursuivez votre propos.

Quant à vous, monsieur Franceschi, je vous engage à vous taire. Je vous le répète, ce débat s'est déroulé dans la dignité jusqu'à présent : personne n'a interrompu personne, ne commencez donc pas ! Que certains propos tenus vous déplaisent, quoi de plus normal : c'est le jeu de la démocratie. Ecoutez donc M. Bruné et taisez-vous, je vous en prie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Monsieur Bruné, veuillez poursuivre.

**M. Paulin Bruné.** Monsieur Franceschi, certes mes propos vous dérangent, mais, en tant qu'ancien parlementaire, donnez l'exemple au jeune parlementaire que je suis !

**M. François Loncle.** Ne faites pas de provocation, monsieur Bruné !

**M. Paulin Bruné.** Je souligne également qu'un ancien secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées vient seulement de se souvenir qu'il existait un décalage flagrant entre le statut des personnes âgées des départements d'outre-mer et de métropole. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Joseph Franceschi.** Nous l'avons réduit !

**M. Paulin Bruné.** Sans doute l'amnésie est-elle une vertu en politique !

Passons à l'essentiel du débat. Je répondrai maintenant aux parlementaires qui connaissent davantage nos problèmes. J'ai été pour ma part assez déçu, sur le plan intellectuel, par la prestation de M. Césaire, qui représentait pourtant pour moi un symbole sur le plan littéraire.

**M. François Lonclé.** Prétentieux !

**M. Joseph Franceschi.** Suffisant !

**Mme Marie Jacq.** Pour qui se prend-il ?

**M. Paulin Bruné.** M. Césaire nous avait habitués à mieux !

**M. Joseph Franceschi.** Un peu de pudeur !

**M. Paulin Bruné.** En fait, les socialistes et les communistes ne font que reprendre les vieux thèmes qu'ils ressassent depuis quarante ans !

**M. François Lonclé.** Et vous, vous êtes lamentable !

**M. Paulin Bruné.** « Colonialisme », « pacte colonial », et j'en passe ! Vous oubliez que vous avez eu cinq ans pour faire disparaître cela !

**M. Joseph Franceschi.** Nous avons fait beaucoup !

**M. Paulin Bruné.** Votre attitude est choquante ! Une loi de programme vous est proposée. Je veux bien qu'on discute, qu'on l'amende mais, de grâce ! cessez vos critiques systématiques. Vous qui avez eu le pouvoir pendant cinq ans...

**Mme Marie Jacq.** Et vous pendant vingt ans !

**M. Paulin Bruné.** ... cessez de donner aujourd'hui des leçons à ceux qui veulent proposer un développement pour les départements d'outre-mer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R. N.]*)

Certes, la loi de programme n'est pas parfaite...

**M. Joseph Franceschi.** Vous avez eu le pouvoir depuis la Libération ! Qu'avez-vous fait ?

**M. Paulin Bruné.** Monsieur Franceschi, je sais que mes propos vous dérangent mais laissez-moi parler, je vous en prie !

**M. François Lonclé.** Vous n'êtes pas digne !

**M. Joseph Franceschi.** Il est difficile de vous écouter sans rien dire !

**M. Pierre Descaves.** Qui a l'habitude de parler pour ne rien dire ?

**M. Joseph Franceschi.** L'extrême droite, ça suffit ! Les fascistes n'ont rien à faire ici !

**M. Pierre Descaves.** Vous empêchez M. Bruné de s'exprimer !

**M. le président.** Messieurs, je vous prie de revenir au calme et d'écouter M. Paulin Bruné.

**M. François Lonclé.** C'est un provocateur !

**M. le président.** Non. Ce n'est pas un provocateur, pas plus que personne dans cette assemblée. Il faut écouter les propos qui dérangent comme ceux qui plaisent. Écoutez donc M. Bruné !

**M. Paulin Bruné.** Que reproche-t-on à la loi de programme présentée par M. le ministre Bernard Pons ?

Tout d'abord son contenu économique. Alors que la défiscalisation est l'un des fers de lance du développement économique, on reprend les vieux thèmes sans même essayer de comprendre le processus proposé.

On nous dit que la défiscalisation va favoriser les investisseurs étrangers, comme s'ils arrivaient avec un couteau pour prendre une part de nos départements d'outre-mer !

On nous dit qu'elle va favoriser la construction de logements chers. Qu'à cela ne tienne ! Si ces logements sont chers, ils ne trouveront pas preneurs. Le paradoxe, c'est de soutenir que cette loi va favoriser la spéculation. Je suis désolé ! Il y a spéculation lorsqu'un produit est en quantité insuffisante sur le marché. Lorsque le produit devient abondant, la loi de l'offre et de la demande joue et a un effet anti-spéculatif. Je vous en prie : essayez de mettre à jour vos analyses et n'entonnez pas les vieux refrains que nous entendons depuis quarante ans.

**M. Michel Debré.** Très bien !

**M. Paulin Bruné.** Le plus surprenant est l'attitude de certains à l'égard des zones franches. Je crois qu'ils n'ont pas bien lu le texte, ou alors, ils font preuve d'une mauvaise foi inqualifiable ! L'article 6 dispose : « Les zones franches sont

créées et délimitées par décret en Conseil d'Etat, pris après avis favorable du conseil général, du conseil régional et du conseil municipal de la commune d'implantation. »

**M. Jean Lacombe.** Vous avez donné lecture du texte initial de l'article ! Le texte adopté par le Sénat est différent ! Il dit simplement : « par décret » !

**M. Paulin Bruné.** Ainsi, une zone franche ne sera instituée outre-mer que si le conseil général, le conseil régional et le conseil municipal de la commune d'implantation sont d'accord.

**M. Joseph Franceschi.** Heureusement !

**M. Paulin Bruné.** C'est un moyen de responsabiliser le conseil général, le conseil régional et le conseil municipal. S'ils en veulent, tant mieux ! S'ils n'en veulent pas, tant pis !

Je ne vois donc pas en quoi cette disposition est critiquable. Certains départements sont prêts à sacrifier une part des ressources provenant de l'octroi de mer pour favoriser des plans de développement en instituant des zones franches. D'autres n'en voudront pas. C'est une question de responsabilité politique.

Je regrette que mon collègue M. Castor ait quitté l'hémicycle. Je souligne en effet que si l'une des collectivités n'est pas d'accord il n'y aura pas de zone franche.

Je rappelle par ailleurs que l'octroi de mer a une double vocation : vocation de financement des collectivités locales et vocation malthusienne de protection de nos produits par la modification du taux de l'octroi de mer. Vous semblez l'oublier !

**M. Paul Vergès.** Voilà un argument à présenter à Bruxelles !

**M. Jean Lacombe.** A Bruxelles, ils ne sont pas d'accord !

**M. Paulin Bruné.** Certes, les zones franches ne constituent pas la panacée. Il s'agit simplement d'une possibilité d'organiser un pôle de développement si le département et la région le souhaitent.

**M. Jean Lacombe.** Il faut que le ministre s'explique sur ce point !

**M. Paulin Bruné.** De grâce, messieurs, arrêtez de nous faire des procès d'intention sur des dispositions qui sont sérieuses !

J'en viens à l'essentiel du débat, c'est-à-dire à la notion de parité sociale globale.

Quelqu'un a fait paraître dans un grand quotidien du soir une annonce qui a dû coûter très cher : « Égalité refusée, racisme social encore plus grave ».

**M. Paul Vergès.** C'est la vérité !

**M. Michel Debré.** D'où vient l'argent ?

**M. Paulin Bruné.** Les auteurs de cette annonce auraient dû y penser beaucoup plus tôt, lorsque leurs amis politiques étaient au Gouvernement et pouvaient faire changer les choses.

Je dénonce par ailleurs, dans cet article, une manipulation des faits qui peut donner au lecteur de bonne foi l'impression que, dans les départements d'outre-mer, le racisme social serait « encore plus grave ».

Le débat sur la parité sociale a quelque chose de surprenant et de choquant. En effet, je rappelle que, il y a quelques années, certains on combattu les fameux 40 p. 100 supplémentaires dans les départements d'outre-mer en disant que c'était là un héritage colonial et qu'on nous entraînait ainsi vers une société de consommation inacceptable. Au nom de la solidarité interne, on nous proposait de supprimer cet avantage et d'affecter les milliards de francs ainsi dégagés à une caisse commune afin de favoriser le développement économique. On demandait que des salaires soient abaissés de 40 p. 100 alors que cette augmentation constitue en fait une prime de vie chère et représente en outre un effort de solidarité nationale permettant aux familles de supporter un ou deux enfants chômeurs, quand ce ne sont pas les enfants de leurs enfants.

**M. Paul Vergès.** Étendez donc cette solidarité aux pauvres !

**M. Paulin Bruné.** Je tiens à vous rappeler, monsieur Vergès, que, en 1979, vous avez combattu l'extension aux départements d'outre-mer de l'allocation versée aux chômeurs.

**M. Paul Vergès.** Contrevérité !

**M. Paulin Bruné.** Aujourd'hui, vous venez pleurer en parlant d'égalité sociale alors que vous et vos amis avez combattu la proposition du gouvernement de l'époque ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Vous confondez égalité, identité et justice. Vous, communistes, vous mettez en avant la Déclaration universelle des droits de l'homme et vous faites allusion au préambule de la Constitution que vous avez combattue. Plus choquant encore, rappelant que Jacques Chirac a dit : « La Réunion, c'est la France », vous avez regretté hier qu'il n'aille pas jusqu'au bout de sa logique, c'est-à-dire qu'à la limite vous souhaiteriez qu'il neige à Saint-Denis-de-la-Réunion afin d'avoir un manteau de laine et d'être à égalité avec les Parisiens à la même époque.

**M. Paul Vergès.** N'importe quoi ! Vous confondez Jacques Toubon et Jacques Chirac !

**M. Paulin Bruné.** Ecoutez ! Ce débat mérite un niveau de réflexion différent...

**M. Paul Vergès.** Tout à fait ! Mais vous ne donnez pas l'exemple !

**M. Paulin Bruné.** ... et vous devriez pour votre part renoncer à la démagogie !

**M. Michel Dabré.** Vous leur demandez l'impossible !

**M. Paulin Bruné.** Lorsque nous étions au pouvoir et que le gouvernement de la République accordait un avantage supplémentaire à l'outre-mer, vous étiez les premiers à dire qu'on faisait de nous des assistés !

**M. Paul Vergès.** Contrevérité !

**M. Paulin Bruné.** Aujourd'hui, nous réfléchissons à un système dont je regrette que beaucoup d'observateurs n'aient pas compris qu'il représentait une sorte de révolution quant à la redistribution des revenus.

**M. Paul Vergès.** Pour vous, prendre aux pauvres pour donner aux riches, c'est une révolution ?

**M. Paulin Bruné.** Avez-vous calculé, monsieur Vergès, l'avantage que retirent les familles dont tous les enfants sont scolarisés et déjeunent à la cantine, du taux réduit pour la cantine, voire de la gratuité dans certains cas ?

**M. Paul Vergès.** Nous avons fait le calcul : les familles sont perdantes !

**M. Paulin Bruné.** Vous confondez égalité et identité. Je regrette pour ma part qu'il n'y ait pas une juste parité.

**M. Paul Vergès.** Et alors ?

**M. Paulin Bruné.** Moi, je peux le faire, monsieur Vergès, car je me suis situé politiquement. J'appartiens au R.P.R.

**M. Robert Le Foll.** On le savait !

**Mme Marie Jacq.** Pas la peine de le préciser !

**M. Paulin Bruné.** Je suis départementaliste, je suis assimilationniste, je suis intégrationniste. Je peux exiger cela de mon gouvernement.

**M. Paul Vergès.** Alors, appliquez le principe d'égalité !

**M. Paulin Bruné.** Mais vous, les séparatistes, vous qui avez combattu les 40 p. 100 des fonctionnaires, vous qui avez combattu le projet du Gouvernement d'étendre l'allocation chômage aux départements d'outre-mer, vous n'avez pas le droit de tenir de tels propos ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Paul Vergès.** Ce n'est pas vrai ! je vous mets au défi d'apporter la preuve de ce que vous dites !

**M. Paulin Bruné.** Lors de l'examen des articles, le travail constructif se fera car les effets de tribune seront passés. (*Rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Robert Le Foll.** Pour l'instant, nous sommes servis !

**M. Paulin Bruné.** J'espère que nous pourrions aller au fond des choses et apprécier la justesse de vue du Gouvernement actuel.

J'en viens maintenant à la partie qui concerne plus spécialement mon département.

**M. le président.** Le sujet est intéressant, monsieur Bruné, mais venez-en à votre conclusion car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**M. Paulin Bruné.** Je termine, monsieur le président.

Le département de la Guyane, que je représente ici, a, dans le cadre de cette loi de programme, fait l'objet d'une attention toute particulière. Je relève dans l'annexe II un programme de construction de voies d'accès à la ressource forestière, une étude en vue de l'amélioration des infrastructures portuaires, un complément de financement pour la reconstruction du centre hospitalier de Cayenne ainsi qu'une étude tendant à réexaminer les modalités de l'intervention de l'Etat en matière agricole de manière à lui conférer une meilleure efficacité.

Monsieur le ministre, nous avons longuement discuté de ces points et je vous ai dit que je souhaitais aller plus loin ; je défendrai donc plusieurs amendements. J'espère qu'ils seront retenus afin que la Guyane, qui est en quelque sorte, tout le monde le reconnaît, le département d'outre-mer phare en matière économique, le département où naît l'espérance, voie cette espérance se concrétiser. Ainsi, nous pourrions enfin amorcer un développement économique serein et conforter toutes celles et tous ceux qui veulent travailler dans notre département et qui, à cause de la politique suivie pendant les cinq années où la gauche a été au pouvoir, sont confrontés à une situation que je qualifierai de dramatique.

**M. Joseph Franceschi.** C'est facile !

**M. Paulin Bruné.** J'interviendrais donc plus longuement lors de l'examen des amendements.

Je ne voudrais pas conclure sans dire un mot de R.F.O. Le débat budgétaire à l'Assemblée nationale n'a été couvert par R.F.O. que pendant trois minutes, soit à peu près le temps que l'on consacre aux meilleurs buts des équipes de football en Europe. C'est tout ce que l'Assemblée nationale mérite ! Je regrette que la station de télévision n'ait pas cru devoir diffuser des passages plus significatifs du débat à l'Assemblée nationale.

**M. Robert Le Foll.** Il va y avoir des fusillés !

**M. Paulin Bruné.** Il y a là aussi une réflexion et une action à mener afin que nos compatriotes d'outre-mer soient beaucoup plus informés des choses de la nation.

**M. Jean Lacombe.** Les matchs de football sont plus intéressants que ce que vous nous dites !

**M. François Loncle.** C'est nous qui avons développé les informations sur l'outre-mer à la télévision !

**M. Paulin Bruné.** Autre sujet qui me tient à cœur : les communications téléphoniques. Nos compatriotes utilisent de plus en plus le téléphone. Je défendrai donc un amendement visant à parvenir, dans les trois ans qui viennent, si le Gouvernement en est d'accord, à une situation beaucoup plus supportable pour les originaires des départements d'outre-mer.

**M. Jean Lacombe.** Votre proposition va tomber sous le coup de l'article 40 !

**M. Paulin Bruné.** J'en parle avec d'autant plus de liberté que les satellites de communications sont mis sur orbite à partir de la Guyane. Le Gouvernement ne ferait donc que rétribuer ce que notre département apporte à la nation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lacombe.

**M. Jean Lacombe.** Sans être désobligeant, il est quelquefois plus intéressant pour nos compatriotes de regarder des matchs de foot et des buts qui sont marqués, que des débats très longs à l'Assemblée nationale.

**M. Arthur Dehaine.** Oh !

**M. Jean Lacombe.** C'est une réalité, mon cher collègue.

**M. Arthur Dehaine.** J'aime bien le foot, mais votre propos est excessif !

**M. le président.** Je peux difficilement vous laisser dire cela, monsieur Lacombe.

**M. Jean Lacombe.** C'est pourtant la vérité, monsieur le président.

**M. le président.** Venez-en à votre intervention, mon cher collègue.

**M. Jean Lacombe.** Une loi de programme pour les départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, pourquoi pas ? Mais votre catalogue et votre programme sont bien incomplets. En effet, monsieur le ministre, votre texte ne prévoit rien pour le transport maritime, la pêche et l'aquaculture. Lorsqu'on sait ce que représentent, pour l'économie des îles que sont nos départements d'outre-mer, le transport maritime et l'activité halieutique, et que l'on constate qu'aucun de ces secteurs ne fait l'objet du projet de loi, on est légitimement en droit de s'interroger : pourquoi ce texte ? Cela n'a pas échappé au Sénat, qui a introduit un article nouveau renvoyant à une loi ultérieure pour la solution de ces problèmes.

Qu'on ne vienne pas me dire que l'article 16 bis nouveau répond à ce souci. Il apporte en fait la démonstration que tout un aspect du développement économique n'a pas été pris en compte, et cela conforte mon opinion négative sur ce texte.

Je suis perplexe. J'étais venu pour faire des propositions constructives sur tous ces problèmes.

Un large débat a eu lieu à ce sujet au sein de la commission de la production et des échanges. Il fut contradictoire et parfois vif, mais toujours très intéressant puisqu'il dura plus de deux heures et demie.

Quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai entendu M. Virapoullé faire son rapport ! Sachant qu'il devait également parler dans la discussion générale, j'ai cru qu'il avait inversé ses deux interventions et qu'il ferait en intervenant dans la discussion générale le véritable rapport auquel nous sommes en droit de prétendre !

Nous sommes conscients que les départements d'outre-mer doivent se développer et que nous devons faire des propositions constructives. Au demeurant, un certain nombre de problèmes de nos départements d'outre-mer dépassent très largement les clivages politiques traditionnels et s'inscrivent dans la continuité. J'en veux pour preuve les propositions faites l'année dernière et les années précédentes par notre collègue Micaux, membre de la majorité actuelle, qui était, dans la discussion budgétaire, rapporteur pour avis pour la pêche et l'aquaculture.

Un certain nombre de propositions peuvent s'inscrire dans la dynamisation du secteur de la pêche ; modernisation des flotilles artisanales, création de nouveaux circuits de commercialisation, amélioration de la formation professionnelle, renforcement des structures de pêche industrielle, modernisation des infrastructures et, enfin, développement de l'aquaculture. Mais il faut bien sûr tenir compte de la compétence communautaire en matière de pêche et des pouvoirs élargis accordés aux collectivités locales par les lois de décentralisation avec, en priorité - cela a été dit par notre collègue de Guyane - la francisation de la flotille crevettière en Guyane, le développement de la pêche industrielle à partir de Saint-Pierre-et-Miquelon et l'élaboration, dans le cadre communautaire, de programmes régionaux intégrés pour le développement de la pêche.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, que ce n'est pas par un article 16 bis nouveau que l'on peut régler des problèmes qui relèvent très largement de la pêche au large, et que cela n'a rien à voir avec une réforme de la loi sur le littoral.

L'aquaculture est une chance pour les départements d'outre-mer eu égard à leur situation tropicale. A partir des résultats obtenus dans les installations pilotes réalisés en 1982 et 1983, un plan de développement est possible dans le cadre des contrats Etats-régions, avec l'achèvement des travaux pour rentabiliser les écloseries et leur permettre de fournir en alevins les fermes aquacoles réalisées ou prévues par ces contrats.

Mais ce développement des structures de production s'appuie sur le renforcement notable du potentiel de recherche - rien sur cet aspect des choses ne figure dans le projet de loi - dans le cadre du pôle de recherche océanologique caraïbe rassemblant dans un groupement scientifique les équipes de l'université des Antilles-Guyane, de

l'ORSTOM et de l'IFREMER, formalisé par la signature d'une convention entre ces trois organismes et un contrat particulier de plan Etat-région.

La dynamisation de la pêche, le développement de l'aquaculture ne peuvent faire l'impasse des actions que l'Etat doit mener dans la zone économique exclusive, monsieur le ministre, dont la France a la charge dans ces départements et collectivités territoriales.

Pour cela, et, à ce propos, je citerai de nouveau le rapporteur Pierre Micaux, qui appartient à votre majorité, il y a cinq démarches spécifiques : engagements ou poursuite de négociations avec les Etats voisins des départements pour parvenir à des accords bilatéraux ; réglementation nationale des conditions auxquelles doivent se conformer les navires étrangers pour obtenir des droits de pêche dans la zone économique, au large de Mayotte en particulier ; négociations d'accords de pêche avec les Etats intéressés, menées par la Communauté économique européenne, pour les départements d'outre-mer ; lancement d'importants programmes nationaux ou régionaux de recherche sur les ressources de ces zones économiques, tant en matière de stocks halieutiques que de ressources minérales ou énergétiques ; exploitation et mise en valeur, avec l'aide de l'Etat et des collectivités locales, par les ressortissants des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales, des ressources de la mer sans oublier la mise en œuvre - cela coûte cher - de moyens pour le contrôle de ces zones économiques qui relève de l'autorité de l'Etat.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, qu'il eût été concevable et même souhaitable que tout projet de développement prenne en compte cet aspect important de l'économie de nos départements d'outre-mer et des collectivités territoriales concernées et qu'il est difficile, compte tenu de leur dimension, d'inscrire les actions à mener, comme cela a été prévu dans le projet que nous allons examiner, dans une adaptation du texte sur la protection, l'aménagement et la mise en valeur du littoral, texte que je connais bien puisque j'en ai été ici le rapporteur.

Quel paradoxe, monsieur le ministre, de constater que l'on importe dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités territoriales concernées des produits alimentaires d'origine halieutique, quand on connaît l'immense richesse qui se trouve autour de nos îles ! Une loi de programme de développement économique était une bonne occasion d'inscrire tout un volet de mesures concernant ces problèmes.

Rien ne figure non plus dans le projet de loi en ce qui concerne le transport maritime. Je ne rentrerai pas dans les détails mais, quand on connaît les difficultés de notre marine de commerce en général, je dirai qu'il y avait la possibilité, dans le cadre de ce projet de loi de programme spécifique, d'inscrire des mesures permettant de lutter contre la concurrence sauvage d'outsiders, d'ailleurs d'origine européenne, de plus en plus forte.

Je sais que le Gouvernement, en présentant son plan « marine marchande », début octobre, devant le Conseil supérieur de la marine marchande, avait annoncé son intention de déposer un projet de loi spécifique aux départements et aux territoires d'outre-mer. Or les solutions nécessaires pour les territoires d'outre-mer sont néfastes pour les départements d'outre-mer, parce que les outsiders sont, dans ces départements, d'origine européenne. Il y avait donc là, comme pour le transport aérien, l'occasion de prendre des mesures spécifiques pour les départements d'outre-mer.

Enfin - et c'est sur ce point que je terminerai mon intervention - le projet de loi introduit dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon la possibilité de créer des zones franches. On en a beaucoup parlé. Sur le principe, je suis d'accord, mais sous réserve des conditions qui ont été souvent exprimées et reprises ici : respecter le droit du travail et le droit social ; créer des activités nouvelles ayant pour vocation l'exportation ; ne pas créer de distorsion de concurrence au détriment des activités installées hors de ces zones ; délivrer une autorisation à des activités créatrices d'emplois et apportant une valeur ajoutée. Ces conditions ne figurent pas dans le projet de loi. Même si elles sont sous-entendues, mieux vaudrait les prévoir par écrit.

Mais il faut être réaliste. Le Conseil économique et social, qui a bien travaillé sur ce texte, a correctement situé les enjeux et souligné le caractère expérimental d'une telle mesure. Permettez-moi de le citer brièvement...

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Lacombe.

**M. Jean Lacombe.** Je termine, monsieur le président, d'autant plus que j'ai noté votre libéralisme...

**M. le président.** Exactement !

**M. Jean Lacombe.** ... à l'égard de certains de nos collègues.

**M. le président.** Ainsi qu'à votre égard puisque vous avez largement dépassé le temps qui vous était imparti.

**M. Jean Lacombe.** De ce libéralisme, je n'abuserai pas pour ma part.

Je cite donc le Conseil économique et social : « Les zones franches sont-elles un élément d'une politique de développement économique, notamment parce qu'elles risquent d'accroître la dépendance extérieurs ? De plus, il importe de se demander si la généralisation des zones franches dans l'ensemble des pays étrangers de l'environnement des départements d'outre-mer et la concurrence sauvage qui s'instaure entre elles ne relativiseront pas l'efficacité de celles à créer dans les collectivités concernées par le projet de loi, leur compétitivité n'étant pas assurée en raison des coûts élevés de production. Grâce à l'allègement des formalités administratives, » - point positif - « à la débureaucratization, à la défiscalisation qu'elles procurent, elles peuvent néanmoins faciliter la création de nouvelles entreprises et donc concourir à cette politique. »

Donc, oui à l'expérience. Et, de ce point de vue, il y a lieu de rechercher, suivant les propres termes de l'avis du Conseil, toutes les mesures administratives et fiscales propres à cet objectif sans que soient lésés les intérêts propres des territoires concernés.

L'exemple de la mise en place de la zone de commerce international de Pointe-à-Pitre, de même que l'évolution des zones d'aménagement douanier ou à droits suspensifs de paiement créées en métropole et qui n'ont pas apporté les résultats escomptés, sont de ce point de vue des éléments de référence très intéressants à étudier avant de proclamer que les zones franches sont une des solutions au développement économique des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales concernées.

Voilà ce qui est pour moi un grand oubli de votre gouvernement. Ce n'est certainement pas un hasard, mais je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit abondamment tout au long de la discussion générale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, en raison de l'heure, je ne répondrai que ce soir à l'ensemble des orateurs qui se sont succédés à la tribune, et je leur répondrai dans le détail.

Néanmoins, vous me permettrez, à la fin de cette discussion générale, de m'interroger.

J'ai écouté attentivement tous les intervenants et, par moments, je me demandais si tous ces mois de travail, de réunions interministérielles, d'arbitrages pour essayer d'élaborer une loi qui soit une loi solide, une loi dynamique, une loi d'avenir pour nos départements et nos collectivités territoriales d'outre-mer, n'avaient pas été du temps perdu, si ce travail n'avait pas été surperflu. A entendre certains orateurs, en effet, j'avais le sentiment que tout ce qui avait été mis dans le projet de loi était mauvais mais que, par contre, tout ce qui n'y était pas aurait pu être bon.

En écoutant M. Franceschi, j'ai vraiment été saisi d'un doute et je me suis demandé : « N'aurais-tu pas mieux fait de t'abstenir de proposer cette loi car, si elle est aussi néfaste que l'ont affirmé M. Franceschi et certains de ses amis politiques du haut de la tribune, il aurait mieux valu que tu te réfugies dans l'abstention. »

J'ai été un petit peu attristé, monsieur Franceschi, alors que vous êtes d'origine insulaire et que vous devriez être sensible au sort et au destin de nos « îles », d'entendre que vous ne trouvez rien de positif ou de concret dans le texte.

J'en étais là de mes réflexions lorsque tout d'un coup, dans votre exposé, vous avez abordé deux problèmes et j'ai eu tout de suite une révélation : vous avez dit que les allocations vieillesse connaissent une grande disparité. Subitement, j'ai

pensé que, dans les gouvernements précédents, les gouvernements socialistes et communistes, vous aviez assumé des responsabilités gouvernementales...

**M. Joseph Franceschi.** Eh oui !

**M. Emmanuel Aubert.** C'est vrai !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** ... et qu'il eût été de votre devoir, alors que vous aviez ces grandes responsabilités, de faire un effort nécessaire et suffisant pour essayer de supprimer ces disparités qui sont scandaleuses ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Joseph Franceschi.** Monsieur le ministre...

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je vous en prie, monsieur Franceschi ! Je ne vous ai pas interrompu !

Ensuite, lorsque vous avez affirmé que le texte ne comportait pas une seule référence à la région, j'ai eu aussi une révélation...

**M. Michel Debré.** Il n'a pas lu le texte !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** ... c'est qu'en définitive le procès d'intention qui m'a été fait par un certain nombre d'orateurs et en particulier par vous tient au fait que vous n'avez pas bien lu le texte ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je ne suis pas méchant, je ne suis pas agressif et je ne vous reproche pas de ne pas avoir lu le projet de loi, mais je vous reproche de ne pas l'avoir bien lu.

Monsieur Franceschi, il est question des « conseils régionaux » à l'article 3, au sujet du compte rendu annuel, du « conseil régional » à l'article 6, au sujet des zones franches, des « régions » à l'article 16, avec la référence à la loi de 1983 sur la répartition des compétences, et puis encore à l'annexe I, page 12, au dernier paragraphe de l'annexe II, page 13, en ce qui concerne la procédure des contrats de plan, deux fois à l'annexe IV, page 14, et à l'annexe V, page 16.

Monsieur Franceschi, lorsque l'on veut critiquer un projet de loi, il faut d'abord le lire correctement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean-Paul Virepoullé, rapporteur pour avis.** Ils ne l'ont pas lu du tout !

**M. Robert Le Foll.** On vous expliquera en détail tout à l'heure !

**M. Jean-Paul Virepoullé, rapporteur pour avis.** Nous aussi !

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

## FAIT PERSONNEL

**M. le président.** La parole est à M. Roger Holeindre, pour un fait personnel.

**M. Roger Holeindre.** Je voudrais, pour un fait personnel, répondre à M. Castor, dont je me réjouis qu'il soit de retour dans l'hémicycle.

M. Castor a déclaré en substance : « Je signale à M. Holeindre qu'il ignore tout de la Guyane, ses propos hier l'ont prouvé. Il a défendu des thèses racistes de son mouvement. Nous y ferons barrage. »

Je vais rappeler exactement ce que j'ai dit hier et j'aimerais savoir s'il s'agit vraiment de thèses racistes.

Je ne connais pas la Guyane ? J'y suis allé quatorze fois et je l'ai traversée à pied avec une section de légion ! Oui, à pied ! Il n'y a pas beaucoup de gens de Cayenne qui peuvent en dire autant. Alors, la Guyane, je connais ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Voilà ce que j'ai dit : « Le plan vert a été un fiasco total, parce que les gens sont arrivés pour couper la forêt. La forêt amazonienne a un sol très fragile ; il faut replanter de nou-

velles essences et en cinq ans on a des arbres exploitables pour la pâte à papier.» C'est fait dans le restant de l'Amazonie et je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le cas en Guyane française.

Je poursuis ma lecture : « Mais il faut que les emplois créés soient réservés aux Français, non aux immigrants clandestins qui viennent de Haïti, du Brésil, du Surinam, de Guyana et de Sainte-Lucie... N'oublions pas non plus que la Guyane est un territoire vide : 90 000 kilomètres carrés - le sixième de la métropole - pour 81 600 habitants dont les deux tiers à Cayenne. »

C'est peut-être sur le point suivant que M. Castor a trouvé que j'étais raciste : « Quand 1 500 Laotiens d'origine mhong fuyant l'extermination vietminh s'installèrent », ai-je dit, « les indépendantistes crièrent au scandale. » Ce que j'ai dit est la vérité. Et ce n'est pas 1 500, mais 15 000 Laotiens qui auraient pu être installés en Guyane, dans un territoire vide !

Les racistes, ce ne sont pas les amis de Roger Holeindre et de Jean-Marie Le Pen, mais ce sont ceux qui ont empêché l'installation en Guyane de gens qui venaient pour y travailler. Or, depuis qu'ils y sont, ils font deux récoltes de riz par an et ils sont les seuls à apporter régulièrement sur le marché de Cayenne les légumes que, normalement, on faisait venir par avion ou par bateau de France !

Je vous souhaite, monsieur le président du conseil régional, maire de Sinnamary, d'avoir dans votre commune 1 500 ou 2 000 Laotiens qui lui donneront ce qui lui manque, c'est-à-dire le nerf de la guerre, et qui permettront à la Guyane de se développer en allant de l'avant, ce qui est pour elle une nécessité.

Vous dites, ce en quoi vous avez raison, que c'est la formation professionnelle qui résoudra le problème du chômage. Peut-être, mais pour faire quoi ? Tant que ce territoire sera vide, on n'y installera pas d'usines. A quoi bon, dans ces conditions, former des gens puisqu'ils ne trouveront pas d'emploi ?

Ces propos, monsieur le président du conseil régional, je suis prêt à les répéter à Cayenne, devant la télévision, face à face avec vous ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)

6.

## RENOVI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur le projet de loi sur l'épargne, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 443).

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Le renvoi pour avis est ordonné.

7

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de programme n° 479, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte (rapport n° 491 de M. Jean-Paul de Rocca Serra, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 482 de M. Jean Maran, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 481 de M. Jean-Paul Virapoullé, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN